

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 26 janvier 2021

TOME 2

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Présents :

Franck RAYNAL – Pascale PAVONE – Stéphane MARI – Caroline BENARD DENDE – Jérémie LANDREAU – Stéphanie GRONDIN – Naji YAHMDI – Benoît GRANGE – Catherine DAUNY – François SZTARK – Fatima BIZINE – Emmanuel MAGES – Sabine JACOB-NEUVILLE – Marc GATTI – Annie LADIRAY – Dominique MOUSSOURS-EYROLLES – Marie-Céline LAFARIE – Jean-Pierre BERTHOMIEUX – Pierrick LAGARRIGUE – Zeineb LOUNICI – Laurent DESPLAT – Fatiha BOZDAG – Maxime MARROT – Valérie WASTIAUX GIUDICELLI – Christian CHAREYRE – Patrick CHAVAROT – Marie-Claire KARST – Sylvie VIEU – Nathalie BRUNET – Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ – Eva MILLIER – Stéphane COMME – Cem ORUC – Sébastien SAINT-PASTEUR – Anne-Marie TOURNEPICHE – Philippe CERNIER – Sylvie BRIDIER – Jean-Paul MESSÉ – Élodie CAZAUX – Alhadji NOUHOU – Laure CURVALE – Michaël RISTIC – Cédric TERRET – Christel CHAINEAUD

Absents ayant donné procuration :

Benoît RAUTUREAU procuration à Dominique MOUSSOURS-EYROLLES (jusqu'à DEL2021_021)
Patricia GAU procuration à Pierrick LAGARRIGUE
Isabelle DULAURENS procuration à Stéphane MARI
Ludovic BIDEAU procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Marie-Laure CARDINAL procuration à Michaël RISTIC

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

Monsieur le Maire déclare : *« Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue dans cette nouvelle séance du Conseil Municipal qui pour des raisons sanitaires se déroule encore selon les procédures de la transmission en vidéo sur le site YouTube de la Ville de Pessac. C'est également la première séance où le nouveau règlement intérieur va s'appliquer. J'en dirai quelques mots après avoir fait l'appel. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Le quorum est largement atteint. On peut démarrer la séance. Quand on arrivera au moment des délibérations dégroupées, je propose que Monsieur Naji YAHMDI soit le secrétaire de séance. Avant d'approuver le procès-verbal, on est encore au mois de janvier. Je ne suis pas certain d'avoir vu chacune et chacun d'entre vous. Effectivement, cette année est particulièrement singulière. Nous n'avons pas pu organiser de cérémonie en présence pour les vœux. Donc, je tiens à présenter à chacune et à chacun d'entre vous tous mes vœux pour cette année 2021, de santé bien sûr et d'accomplissement personnel pour vous, pour votre famille et tous les vôtres.*

Je propose donc que nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez, Madame CHAINEAUD. Très bien. Une abstention.

Je le disais tout à l'heure, juste avant que nous ne commençons la séance filmée. C'est la première fois que nous allons tenir ce Conseil Municipal selon l'organisation prescrite dans le règlement intérieur que nous avons adopté à la séance du 15 décembre dernier.

Ce règlement intérieur apporte deux principales nouveautés. Nous l'avons fait – je ne rappelle pas les débats – pour qu'il y ait plus de vie dans notre Conseil Municipal. Tout d'abord, les questions orales seront examinées en début de séance et non en fin de séance. Le règlement intérieur stipule qu'on doit le faire dans une durée d'une demi-heure. Je ne suis pas certain que nous débordions. Si jamais nous devons déborder trop, je serai amené à mettre le surplus plutôt en fin de séance de manière à ne pas décaler le démarrage des délibérations. Il y a six questions orales. Je pense qu'en une demi-heure, on devrait tenir.

Le deuxième aspect important d'autre part est que nous allons devoir voter de manière groupée si tout le monde est d'accord sur un certain nombre de délibérations qui ne seront pas examinées puisqu'elles l'ont été dans les commissions dont elles dépendent. On se concentrera donc sur les délibérations dites dégroupées. Cela parle évidemment à tous ceux qui ont l'habitude des conseils métropolitains ou du conseil de la ville de Bordeaux. Cela nous permettra de nous concentrer sur un plus petit nombre de délibérations.

Je rappelle enfin que cette séance n'est ni plus ni moins que le complément de la séance du 15 décembre puisque l'ensemble des délibérations qui sont là à une ou deux exceptions près étaient les délibérations qui auraient dû être examinées le 15 décembre. Du fait du couvre-feu et de notre volonté de ne pas aller au-delà – on s'est affranchi de cette règle-là depuis puisqu'aujourd'hui, le couvre-feu a déjà commencé –, nous avons écourté à ce moment-là et j'avais été amené à retirer de l'ordre du jour les délibérations qui n'étaient pas urgentes. Ce sont celles-ci que nous allons examiner lors de cette séance du 26 janvier de manière à pouvoir les examiner avec le temps nécessaire à leur approfondissement et au débat. Je viens de l'annoncer.

Nous allons commencer par les questions orales. Elles sont au nombre de six. Je crois que le groupe socialiste Réinventons Pessac Ensemble avait envoyé ces questions en premier. Il vous revient donc d'ouvrir la séance des questions orales. Je rappelle simplement par rapport à ce que nous avons l'habitude de faire que non seulement les questions orales sont examinées en début de Conseil, mais nous avons également la possibilité de répondre. Vous aurez la possibilité de répondre à la réponse. Nous pourrions répondre à la réponse de la réponse et l'on s'arrêtera là. Il y a la possibilité de deux allers-retours. Ce qui n'est pas mal, je pense. C'est pour cela que je souhaite simplement que l'on ne soit pas trop long de manière à tenir dans une demi-heure, de manière à ne pas trop différer le démarrage de l'examen des délibérations à proprement parler. Je donne la parole au groupe Réinventons Pessac Ensemble pour la première question. »

Questions orales :

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, les riverains de l'avenue de Gradignan nous ont à nouveau sollicités concernant les nuisances générées par le passage des véhicules lourds (bus, camion-poubelle, etc.) dans cette rue. Ces nuisances se retrouvent sous forme de vibrations dans les maisons et sont particulièrement pénibles pour les riverains. Ce problème est connu depuis des années et une solution doit absolument être trouvée pour que ces Pessacais retrouvent une tranquillité dans leurs maisons. Ils habitent un axe passant et le bruit de la circulation ne leur pose pas de problème. En revanche, les vibrations ressenties une cinquantaine de fois par jour qui font claquer les portes, qui les réveillent de 5 heures du matin et qui les empêchent de vivre doivent être supprimées. Ces vibrations sont générées par le passage de véhicules lourds (bus, camion-poubelle, camions de livraison, etc.) qui passent à une vitesse excessive sur cette autoroute urbaine.*

Des solutions ont été expérimentées (coussins lyonnais, coussins berlinois, etc.), solutions qui n'ont pas réduit pour l'instant le problème des vibrations. Au contraire, cela crée des tremblements. Ces problèmes sont identifiés par les services de la Ville. Les habitants attendent des réponses et des solutions concrètes. Au niveau du carrefour du collège Gérard Philipe, réduire efficacement la vitesse de tous les véhicules et particulièrement celle des véhicules lourds. Cette vitesse excessive entraîne non seulement une dangerosité du carrefour et des vibrations dans les maisons des riverains.

Est-il envisageable d'y construire un rond-point ? Cela réduirait efficacement la vitesse sans générer de vibration dans les maisons.

Au niveau du plateau surélevé, ralentisseur de vitesse au croisement de la rue des Charmilles et avenue de Gradignan, les vibrations sont visiblement générées – cause identifiée par les services techniques de la Ville – par les canalisations souterraines qui vibrent systématiquement au passage des véhicules lourds même à vitesse réduite. Vient s'ajouter parallèlement une dégradation, un affaissement de la chaussée à la sortie du

plateau, point également identifié par ce même service technique. La pose de coussins lyonnais a aggravé de problème, coussins qui ont été retirés. Il en reste un qui gêne toujours autant, qui est illégal et mal posé. Pouvez-vous fournir des réponses concrètes aux riverains, les solutions qui seront mises en place pour résoudre leur problème de vibrations ? Quand ces travaux seront-ils terminés ? Nous vous remercions. »

Monsieur le Maire déclare : « Merci, Madame CAZAUX. J'ai eu l'occasion tout à l'heure de regarder une partie du Conseil Municipal de la ville de Bordeaux qui est retransmis dans les mêmes conditions. Lorsqu'il y a des prises de parole, les orateurs enlèvent le masque. Ce qui permet – je pense – d'améliorer la qualité de l'écoute pour tous ceux qui nous regardent et qui nous écoutent. J'aurais dû vous le dire plus tôt. Excusez-moi. Je n'ai pas voulu vous interrompre. Je propose que chaque fois que nous prenions la parole, nous puissions enlever le masque, non pas pour faire prendre des risques – je pense que l'on n'en prend pas trop -, mais pour éviter tout simplement que l'on ne nous entende pas bien. Monsieur MARI va vous répondre. »

Monsieur MARI répond : « Madame la conseillère, c'est la troisième fois que vous m'interrogez sur ces sujets de compétence métropolitaine portés et suivis par les services de Bordeaux Métropole. Nous sommes disponibles, facilitateurs, à l'écoute et sur le terrain certes, mais est-ce à moi de vous proposer une nouvelle fois de vous passer en revue tous les détails du dossier ? Vous avez un élu à Bordeaux Métropole. Allez voir les services. Discutez avec eux. Évoquez ensemble la légèreté de l'illégalité supposée des actions qu'ils mènent en notre nom à tous et surtout, assumez la solidarité métropolitaine. En attendant, je renouvelle mon soutien aux agents de Bordeaux Métropole qui subissent sans fin depuis six ans ces attaques injustifiées donc vous ne tarderez pas à juger de l'ampleur lorsque vous aurez ouvert la bonne porte. »

Madame CAZAUX répond : « Monsieur MARI, cette question revient très souvent sur la table puisque ces riverains qui interpellent à la fois les services municipaux et les services métropolitains n'ont pas reçu de réponses et n'ont pas eu de travaux qui ont permis de réduire et de supprimer les vibrations. Ce qu'ils attendent de notre part à tous, de la vôtre, de la mienne et des services métropolitains, ce sont des solutions et pas des polémiques. On espère bien pour eux que l'on va enfin réussir à trouver des solutions et que leurs problèmes de vibrations qui leur pourrissent vraiment la vie avant de pouvoir être résolus. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire déclare : « Je pense que sur les derniers éléments que vous mentionnez, on est tous d'accord. Il faut effectivement que l'on puisse trouver des solutions. Maintenant, la question des vibrations au passage de poids lourds ou de bus sur des ouvrages de type ralentisseurs, ce problème-là est systématique. Après, c'est : par quoi remplaçons-nous les ralentisseurs ? La question des feux avait été posée. La demande des mêmes riverains était d'enlever les feux. On enlève les feux. On met des ralentisseurs. On dit que cela ajoute de la vibration. On enlève les ralentisseurs. On nous dit qu'il y a toujours des vibrations. C'est un peu sans fin. Je pense qu'il y a une difficulté également à pouvoir répondre de manière satisfaisante à une demande qui elle-même change au gré des circonstances. On est d'accord qu'il faut trouver une solution.

Maintenant, on arrive un peu en butée par rapport à l'ensemble des dispositions techniques qui sont proposées. Je ne suis pas moi-même technicien. Pour l'instant, les services n'ont pas trouvé de meilleure solution que celle qui est aujourd'hui mise en œuvre. Nous verrons bien s'il y a une autre possibilité qui s'offre à nous pour conjuguer à la fois la sécurité de l'ensemble des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes ou usagers de véhicule plus lourds avec bien sûr la tranquillité légitime demandée par l'ensemble des riverains. C'est difficile. Chaque fois qu'il y a un ouvrage de ralentisseur, c'est le même problème. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle aujourd'hui, on évite et l'on évitera à l'avenir d'en poser à nouveau. C'est pour cela que d'ailleurs dans d'autres zones de Pessac – ce n'est pas forcément adapté partout –, ce sont des systèmes d'écluses que nous entendons désormais privilégier. Voilà ce que je pouvais dire en termes de possibilités. Sur cet endroit-là, l'écluse n'est pas adaptée. Donc, il faut que l'on trouve encore une autre solution. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, vous projetez un vaste plan de transformation du quartier de Saige malgré l'opposition de nombreux habitants, associations et partis politiques. Lors d'une réunion d'information il y a environ un an, un plan d'ensemble du quartier a été présenté avec les différents projets de construction de nouveaux immeubles. Aussi, dans le secteur de l'école maternelle François Mauriac qui doit être détruite si ce projet se réalise, il nous semble qu'il est prévu à la place une extension du Parc Unitec situé dans son prolongement et la construction d'une route d'accès au quartier. Cela semble indiquer que la piste cyclable actuelle risque de disparaître et sera déplacée plus à l'intérieur du quartier. Il se trouve que le long de cette piste cyclable et tout près de l'école maternelle se trouvent deux magnifiques chênes plus que centenaires. Nous nous posons donc la question de l'abattage éventuel de ces deux chênes qui nous semblent situés à l'emplacement de futures constructions. Quel que soit l'avenir du projet, il nous paraît de la plus haute importance de les préserver et de tenir compte de leur présence dans les aménagements futurs. Placés où ils sont, ces deux chênes sont donc en danger. Bien qu'une concertation soit envisagée sur la transformation de ce quartier, qu'en est-il de leur devenir ? Nous vous remercions.* »

Monsieur LANDREAU répond : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la conseillère municipale de l'opposition, vous nous interrogez sur la préservation de deux arbres, deux chênes à proximité de l'école maternelle Mauriac le long de la bande cyclable dans le cadre du plan de rénovation urbaine du quartier de Saige porté par la Municipalité depuis 2014. Tout d'abord – vous le savez –, l'un des cinq axes stratégiques majeurs portés par Monsieur le Maire et ses équipes dans ce projet est la préservation de l'environnement existant, la mise en avant du patrimoine naturel et en particulier, conforter la coulée verte existante en complétant et connectant le réseau d'espaces de nature au cœur du site en lien avec l'état initial et la stratégie environnementale intra rocade tout en préservant les arbres remarquables et en faisant le lien avec les projets d'agriculture urbaine et de nature en ville. En résumé, c'est pleinement dans un objectif environnemental et écologique que notre démarche de rénovation urbaine du quartier s'inscrit. Particulièrement concernant les arbres que vous évoquez, ils sont sur une parcelle qui contient une prescription de continuité paysagère au PLU et qui précise que le projet présenté doit justifier la préservation de la végétation existante. Cette protection paysagère permet de préserver ces arbres qui sont parfaitement identifiés.* »

Madame BRIDIER ajoute : « *Je pense que cela n'amène pas de débats. Je vous remercie pour la réponse. Ce sont des éléments que je n'avais pas. Merci. Quelle que soit la fin de ce projet, bien évidemment.* »

Monsieur le Maire déclare : « *J'ai bien compris que vous n'étiez pas d'accord avec ce projet. Je voudrais juste amener deux précisions si Monsieur LANDREAU me permet de prendre son temps de réponse.* »

Monsieur LANDREAU répond : « *Évidemment.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Parfait. Merci beaucoup. Dans la formulation de la question tout d'abord, vous dites : « Mauriac qui doit être détruite » ou « déplacée ». Il y aura des ajustements. Il n'est pas totalement certain que nous déplaçons l'école Mauriac. Cela fait partie des choses qui doivent faire l'objet justement des concertations à venir. Il y a cela et un certain nombre d'autres éléments qui doivent être précisés. Le plan qui a été montré n'est pas un plan qu'il faut prendre comme un plan de géomètre. C'est un plan avec de grands principes, dont l'essentiel a vocation à être appliqué, mais il peut y avoir au cas particulier des ajustements pour tenir compte de la démographie scolaire, des éléments végétaux justement qu'il nous faut préserver et en particulier, ceux qui sont emblématiques comme ceux dont nous venons de parler. C'est la démonstration que nous sommes particulièrement attachés sur ce quartier à la préservation des arbres remarquables. Lorsqu'il s'est agi d'aménager le terrain de foot synthétique et liège – ce sont des billes de liège qui remplacent les billes de plastique – qui a été achevée il y a quelques semaines, nous avons légèrement décalé le terrain pour préserver justement des arbres anciens, quasiment centenaires sans doute, notamment un très beau chêne qui a*

pu de ce fait être préservé. Ce n'est pas le seul. Il y en a d'autres qui ont été ainsi préservés par le léger décalage et la dérogation que nous avons demandée à la Ligue française de football en l'occurrence pour ne pas avoir des débordements du terrain qui seraient tellement importants qu'il faudrait abattre l'ensemble des chênes qui étaient immédiatement riverains. C'est la démonstration que nous y attachons la plus grande importance. Nous l'avons démontré par les faits. Nous continuerons de le faire. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues, juste avant les vacances de fin d'année 2020, les élèves des écoles élémentaires de Pessac ont reçu un sachet contenant des chocolats. Sur ce sachet, un autocollant avec le dessin d'un renne de Noël avec écrit dessus « Ville de Pessac, offert par Franck RAYNAL, Maire de Pessac ». De même, les élèves des écoles maternelles de Pessac ramènent tous les ans au mois de mai pour la fête des Mères une fleur en pot cultivée par les services techniques mutualisés de la Ville de Pessac avec la mention « offerte par Franck RAYNAL ». Il en est de même pour les nouveau-nés de la Ville qui reçoivent un arbre à planter offert par Franck RAYNAL et les résidents des EHPAD de la Ville reçoivent aussi des chocolats offerts par Franck RAYNAL. Notre question est la suivante. Qui finance tous ces cadeaux ? Est-ce la Ville de Pessac ou vous à titre personnel, Monsieur le Maire ? Si c'est la Ville de Pessac, pourquoi écrire « offert par Franck RAYNAL » ? Pourquoi entretenir cette ambiguïté ? Nous vous remercions. »

Monsieur le Maire répond : « Madame CAZAUX, Madame la conseillère, votre question n'était pas très longue. Ma réponse ne le sera pas plus, car je ne pense pas que ce sujet mérite un grand débat. Vous affirmez qu'il y a une ambiguïté entretenue par la mention « offert par Franck RAYNAL » portée sur les cadeaux offerts par la Ville. Ce qui est extraordinaire, c'est que vous introduisez de fait cette ambiguïté, car la mention que vous répétez est incomplète, voire n'existe pas, notamment sur les arbres offerts pour les nouveau-nés. Il n'y a absolument pas de petit carton où il est marqué « offert par Franck RAYNAL » pour les arbres offerts pour les nouveau-nés. Je ne sais pas où vous l'avez vu. Il aurait donc été honnête d'écrire dans votre question orale l'intégralité de la formule que je tiens d'ailleurs à votre disposition si vous le souhaitez et qui ne permet justement pas d'ambiguïté. Que ce soit pour la plante produite par le service espaces verts dans le cadre de la fête des Mères ou pour le ballotin de chocolats offerts aux enfants ou aux seniors, il est écrit en signature « offert par » ou « avec les compliments de Franck RAYNAL, Maire de Pessac ». Est-ce que c'est autorisé et payé par la Ville ? Oui. Est-ce que cela a déjà été fait par le passé ? Oui, par Jean-Jacques BENOÎT, par Pierre AUGÉ, par Alain ROUSSET, tous mes prédécesseurs.

Vous le voyez. Je ne fais que reproduire une tradition pessacaise appréciée par tous, dont je pense que personne n'est dupe sur le fait que ce n'est pas moi à titre personnel qui offre quoi que ce soit. C'est clairement la Ville qui offre et moi en tant que Maire représentant la Ville. C'est effectivement une décision que le Maire porte puisque c'est moi qui ai pris cette décision. Je pense que cela ne suppose pas d'ambiguïté plus grande. »

Madame CAZAUX répond : « Cette question peut évidemment paraître futile dans le contexte actuel, mais il est grand temps que Pessac fasse preuve d'un peu plus de modernité sur ces sujets. Nous ne sommes pas les seuls qui constatons cette dérive et ces pratiques nous interpellent. Cette appropriation nous semble excessive, voire surannée. Nous pensons qu'il est temps de passer à autre chose. C'était donc l'objet de cette interpellation. Merci. »

Monsieur le Maire déclare : « Je ne partage pas du tout votre avis. Je pense vraiment qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur le fait même. En revanche, je pense que cela permet d'entretenir une relation directe, pas forcément avec le Maire, mais avec la Ville. Il est vrai que le Maire personnalise au moins la municipalité. C'est vrai partout. Ce n'est pas vrai qu'à Pessac et ce n'est pas vrai aujourd'hui. Cela a toujours été vrai. Cette relation un peu directe, certaines personnes y sont attachées. Je pense que c'est simplement reconnaître que dans ce monde un peu déshumanisé, parfois un petit peu anonyme, il est intéressant justement d'intégrer des relations qui sont personnelles. Cela ne veut pas dire qu'il y a une

reconnaissance d'une responsabilité dans cet achat qui me reviendrait à travers une dépense par mes propres deniers, mais tout simplement la responsabilité qui m'incombe puisque c'est moi qui en prends la décision. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire donne la parole à **M. CERNIER** qui déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues, les demandes de subventions pour le monde associatif se font entièrement de manière dématérialisée. Le dossier 2021 est arrivé tardivement et doit être rempli avant le 31 janvier. Nombre d'associations de Pessac regrettent de ne pas avoir été informées de l'ouverture du dossier sur le site de la Mairie et du délai imposé. Ce dossier est d'ailleurs devenu de plus en plus complexe au fil des ans, au moins 26 pages aujourd'hui. Dans le déroulement des documents renseignés, il convient de valider obligatoirement une charte de la vie associative. Ni la Maison des associations, ni la fédération des syndicats de quartiers, ni l'Office des sports n'ont participé à une concertation à ce sujet. Aussi, la question qui se pose est : « qui a rédigé le texte » et si les associations représentatives de la Commune ont participé à cette rédaction. Nous vous remercions. »

Monsieur le Maire répond : « Merci, Monsieur CERNIER. C'est Madame Catherine DAUNY, adjointe à la vie associative qui vous répond. »

Madame DAUNY répond : « Monsieur le Maire, chers collègues, vous posez plusieurs questions au sein de cette question orale. Je vous propose de le détailler de manière que ce soit compris par tout le monde. Concernant l'arrivée tardive du dossier et le fait que les délais soient un peu courts à votre avis, je peux vous répondre que le dossier de demande de subvention a été posté sur le portail associatif le 16 décembre avec la précision du délai d'un mois et demi pour le déposer. L'information est aussi parue sur Pessac en direct du mois de décembre qui a dû être déposé dans les boîtes aux lettres à partir de début décembre puisque c'est au fil des rues. C'était en page 6 de Pessac en direct. Par rapport aussi au changement de délai, il n'y en a pas par rapport aux autres années. C'est toujours un mois et demi de délai. Pour rappel, la date limite l'an passé était le 31 octobre en raison des élections municipales. À ce moment-là d'ailleurs, les associations avaient reproché à la Direction de la vie associative et événementielle de ne pas avoir assez de temps avant le 31 octobre pour réunir son Assemblée générale.

Concernant la question de l'épaisseur ou de la complexité de ce dossier, au moins 26 pages dites-vous aujourd'hui, le dossier a été retravaillé en 2018 avec la Fédération des syndicats de quartiers, les Comités de quartiers à partir d'un document Cerfa qui était jugé à l'époque trop complexe. L'an dernier, il y avait 7 documents à télécharger par les associations pour un total de 26 pages. Cette année, il n'y a qu'un seul document de 26 pages, toujours à télécharger, ceci dans le but de simplifier le travail des associations. Ce qui a peut-être dérouté un petit peu les associations, c'est que la charte graphique a changé de manière à uniformiser la présentation de l'ensemble des documents qui étaient avant sous des formes un peu particulières. Les 26 pages ne sont pas à remplir, naturellement. Il y a beaucoup de pages d'explications. Bien sûr, nous avons toujours prévu quatre projets, mais toutes les associations ne produisent pas quatre projets.

À la question concernant les documents à renseigner et notamment la charte de la vie associative, le fait que ni la Maison des associations ni la Fédération n'ont été concertées, je peux dire que cette charte d'engagement a été introduite dans le corps de la demande afin de préciser les valeurs qui sont définies par la Ville et auxquelles les associations devront adhérer pour que le dossier soit étudié. Cette charte a été travaillée par un groupe d'élus de la majorité afin d'être en adéquation avec les réalités du terrain des différents domaines associatifs concernés. Elle reprend d'ailleurs dans les grandes lignes les articles de la loi de 1901. Les conditions sanitaires de ces derniers mois n'ont hélas pas permis de réunir l'ensemble des acteurs associatifs comme cela se faisait chaque année et comme c'était prévu, pour leur présenter l'esprit de cette charte et sa traduction en termes de dossier et de demande de subventions.

Par ailleurs, la collaboration des associations pessacaises a toujours été recherchée afin d'améliorer les vecteurs de communication avec la Ville. Ce sera encore le cas dans le cadre du projet de convergence sur la plateforme du bénévolat avec Bordeaux Métropole

qui est mise en place actuellement. Il a été demandé aux Communes de proposer une liste de dix associations pour des entretiens individuels ou collectifs afin d'avoir leur ressenti sur le bénévolat et sur comment mobiliser les bénévoles. Pour Pessac, ce sont six associations qui ont été retenues parmi celles que nous avons proposées pour cette participation, dont la Maison des associations qui sera d'ailleurs reçue demain en entretien téléphonique. Les autres associations retenues sont l'Ecosite du Bourgaillh, le SPUC Omnisports, Les Copains d'abord, la compagnie Pas Folle la Guêpe et l'ASCPA Gymnastique. »

Monsieur CERNIER ajoute : « Juste un petit point, vous avez rappelé que c'était paru en page 6 dans Pessac en direct, mais j'oserai croire que nombre de Pessacais et du monde associatif en particulier, n'ont pas lu cet élément-là puisque la remarque est quand même beaucoup remontée. Il faudrait peut-être étudier un autre moyen pour prévenir les associations en complément, bien sûr. »

Monsieur le Maire répond : « Il y a eu le mail. Les associations ont reçu un mail. Non ? »

Madame DAUNY répond : « Contrairement aux autres années, un mail n'a pas été envoyé aux associations qui bénéficiaient de subventions parce qu'il y avait une iniquité entre celles qui avaient déjà bénéficié de subventions et celles qui n'en auraient pas bénéficié. Donc, on a souhaité que tout le monde soit au même niveau d'information. C'est pour cela que deux informations sont parues, l'une sur le portail Asso et l'autre, sur Pessac en direct. »

Monsieur le Maire répond : « Merci. On passe maintenant aux deux questions orales de Madame CURVALE, du groupe Écologie pour Pessac, solidaire et citoyenne. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Comme on partage le micro et que la salle est plus petite que l'hémicycle de Bordeaux Métropole, je préfère garder mon masque. Le masque chirurgical étouffe moins la parole. Donc, je vais essayer d'être audible.

Monsieur le Maire, chers collègues, voici encore un exemple de projet d'urbanisme qui subit les critiques d'habitants sur le manque de concertation et d'écoute. Il s'agit du projet qui consiste à transformer le Château Madran en co-résidence avec dix logements meublés en location. Le projet prévoit un local à vélos, un local à poubelles, dont le style architectural et l'emplacement ont fait vivement réagir le riverain immédiat. Pendant la campagne municipale, cet habitant a eu l'occasion sur le marché de vous dire, Monsieur le Maire, qu'il ne s'opposait pas au projet, mais souhaitait trouver un compromis sur l'emplacement des locaux à vélo et à poubelles afin d'en minimiser l'impact visuel, sonore et olfactif. Les réactions de cet habitant se comprennent d'autant mieux que le projet de résidence est sur une parcelle avec un espace boisé classé et cette parcelle fait aussi l'objet au PLU de dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et aux patrimoines. Ces dispositions étant essentiellement prises pour la protection du ruisseau Le Madran et de la végétation autour.

De début juin à fin octobre 2020, ce citoyen pessacais a multiplié les démarches auprès des services, des élus, du pétitionnaire du projet. Il a fini par déposer un recours administratif un jour avant de recevoir un mail de Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme donnant son accord pour un permis modificatif. S'il y avait eu concertation avec les riverains sur le projet, si un dialogue s'était établi entre toutes les parties, alors un compromis aurait certainement pu être trouvé bien avant l'expiration des délais de recours. Comme il vous l'a écrit lui-même, ce citoyen souhaiterait que son histoire vous incite à mettre en place une concertation réelle. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer pour d'autres projets d'urbanisme ou d'aménagement. Plusieurs Pessacais ressentent et dénoncent un écart entre vos engagements tels qu'ils s'expriment dans la charte urbaine architecturale et paysagère votée en Conseil Municipal en 2018 ou dans votre communication sur la concertation qui serait spécifique à Pessac, communication aussi sur le respect de l'environnement et du cadre de vie. Donc, un écart entre ces engagements et la réalité du déroulement des projets d'urbanisme. Quelle sera votre écoute, Monsieur le Maire ? Allez-vous revoir votre façon de mener la concertation et de prendre des décisions sur les projets d'urbanisme et d'aménagement ? »

Monsieur le Maire répond : « Merci, Madame CURVALE. Madame la conseillère, vous

commencez votre question par « encore un exemple de projet d'urbanisme qui subit les critiques d'habitants ». J'aurais envie de commencer ma réponse par « encore une question sans aucun fondement et dont vous ne maîtrisez ou vous affectez de ne pas maîtriser certains aspects pour mieux défendre une thèse qui en l'occurrence est fautive ». De quoi s'agit-il ? D'un projet de réaménagement du Château de Madran en dix logements en colocation. Le projet a recueilli mon plein accord lorsqu'il m'a été présenté puisqu'il permettait de ne pas morceler une propriété magnifique, de préserver un patrimoine architectural et paysager pessacais emblématique et de permettre également de rénover ce patrimoine à travers notamment la restauration de cette superbe bâtisse, dont la qualité, dont l'état d'ailleurs – même si la bâtisse est vieillissante – est tout à fait correct et qui a une très belle qualité architecturale. Il reste à cocher toutes les cases en matière de développement durable de notre patrimoine architectural et naturel. C'est bien là d'ailleurs que je suis très étonné par votre question qui me semble bien mal-fondée.

Pour critiquer un défaut de concertation, prendre cet exemple est quand même un peu singulier. Je vais vous en donner quelques éléments pour mieux le mesurer. Tout d'abord, le riverain souhaitait – ce ne sont pas trente-six riverains, mais un riverain – que l'on abatte un magnifique magnolia pour pouvoir décaler un garage dont il ne voulait pas avoir l'immédiate proximité. Je suis étonné que vous défendiez le fait que l'on puisse souhaiter abattre un arbre qui n'est pas classé, qui n'était pas en EBC, mais qui n'en est pas moins emblématique de cet endroit-là et qui est superbe. En d'autres circonstances, vous défendez plutôt le patrimoine arboré. Vous en avez encore donné un exemple. Sinon, vous, du moins par vos collègues de Réinventons Pessac tout à l'heure à travers la première question orale. Très logiquement, avec les engagements que j'essaie de tenir en permanence, je ne souhaitais pas que l'on abatte cet arbre.

Donc, il fallait trouver une autre solution, autre solution qui a été débattue. C'est Monsieur RAUTUREAU – malheureusement absent aujourd'hui, mais excusé – qui a suivi ce sujet après le début de la mandature parce que ce sujet était à cheval sur l'ancienne et la nouvelle mandature. Il a effectivement avec les pétitionnaires et en liaison avec les services de Bordeaux Métropole pu préconiser une autre solution qui préservait la qualité de la vue du riverain en question. Ce riverain a demandé des modifications par la voix d'un avocat. Au bout du bout, je pense que la concertation a eu tout à fait le temps de se déployer. Une concertation par avocats interposés, c'est toujours un peu compliqué. Les pétitionnaires ont finalement jeté l'éponge alors que le principe d'un permis modificatif avait été acquis pour justement permettre de satisfaire les demandes de différentes parties.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Aujourd'hui, le permis existe puisqu'il avait été accordé. Il peut donc être repris à tout moment, mais ceux qui ont déposé le permis ont laissé jusqu'à aujourd'hui du moins – peut-être que demain, ils changeront d'avis – tomber le sujet. Il y a donc un vrai risque que ce qui permettait de préserver ce patrimoine pessacais ne soit plus possible à l'avenir avec un autre projet qui sera peut-être beaucoup moins respectueux. J'espère qu'il sera meilleur, mais peut-être qu'il y aura un projet qui sera beaucoup moins respectueux à la fois du patrimoine bâti et du patrimoine arboré, en particulier celui qui n'est pas protégé par une prescription du PLU. Je regretterais cela profondément. Toutes les concertations nécessaires étaient prises. Que l'on ne me dise pas que l'on parle de dix logements parce que le riverain fait mine de confondre ce que l'on fait passer en CMAP lorsque l'on construit dix logements et là, il se trouve que l'on aménage une maison. D'ailleurs, c'est uniquement parce que l'on ouvrirait deux ouvertures nouvelles qu'il y avait un permis de construire avec un garage associé. C'est uniquement cela. Là effectivement, la CMAP n'a pas été saisie parce qu'elle n'avait pas à l'être. On ne crée pas dix logements. Si l'on voulait à la rigueur considérer que l'on crée des logements, il fallait considérer que l'on en crée neuf pour être puriste puisqu'il y en avait un avant. De toute manière, la CMAP n'était pas compétente sur le sujet. Donc, nous n'avons pas contrevenu du tout à l'ensemble des prescriptions qui sont contenues dans la charte architecturale et paysagère, la charte urbaine de la Ville de Pessac. À la fois sur la forme et sur le fond, je maintiens que je ne comprends pas votre intervention. »

Madame CURVALE répond : « Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur le début de votre réponse. Je bénéficie parfois d'un traitement préférentiel, dont je me passerais dans les épithètes qui caractérisent ensuite votre façon de vous adresser à moi. Passons.

En relayant cette question, je n'ai souhaité relayer que la demande du riverain sur la concertation. Je l'ai écouté. C'est quelqu'un qui a ressenti profondément les difficultés de se retrouver – je le crois vraiment sincère là-dessus et ce n'est d'ailleurs pas le seul – dans la compréhension des documents d'urbanisme, les relations avec les services, avec les élus qu'il a eu du mal à rencontrer, à l'exception de Monsieur l'Adjoint de quartier. Il le souligne lui-même. Donc, c'est ce point-là qu'il faut entendre. La propriété n'est pas en cause. Le riverain vous l'avait dit lui-même. Ce n'est pas le projet en tant que tel qu'il attaquait. Je ne me prononce absolument pas sur ce qu'il vous demandait au départ, simplement sur le fait qu'il souhaitait trouver un compromis, dont vous venez de dire qu'il a pu être possible à un moment donné, mais malheureusement trop tard puisque les pétitionnaires ont jeté l'éponge. Vous avez souligné vous-même tout à l'heure en répondant à ma collègue Élodie CAZAUX, à quel point il était important que les Pessacais puissent avoir une relation directe avec le Maire et vous avez ajouté aussi avec la Ville. Je crois que la réaction de cet habitant est typique de ce besoin d'écoute et de se retrouver dans les complexités de ces projets d'urbanisme.

Alors, je suis d'accord avec vous. Le projet avait davantage de préserver la propriété et sans doute – j'espère aussi – le magnolia finalement puisque celui-ci était préservé. On pouvait trouver un autre emplacement pour ce local à poubelles et à vélos. Je vous fais tout à fait confiance. Je compte sur votre vigilance pour la négociation d'un prochain permis de construire qui aura au moins les mêmes qualités, maintenant qu'une première solution a été trouvée avec le riverain immédiat. »

Monsieur le Maire déclare : « Alors, je voudrais quand même apporter deux précisions. Tout d'abord, je ne m'accorde pas de traitement de faveur aux réponses que je vous formule, pas plus que je réponds sur le même mode. J'ai repris exactement le même début de phrase dans ma réponse que ce que vous aviez mentionné dans votre question. C'est le premier point. Je ne souhaiterais pas que vous vous mettiez dans une position de victimisation qui n'a pas lieu d'être à mon avis dans les relations dans ce Conseil Municipal. D'autre part, ce riverain – c'est arrivé à d'autres riverains de cette période-là – a dû faire appel aux élus et aux services de Bordeaux Métropole à cheval sur l'ancien et le nouveau mandat. Que s'est-il passé dans cette année 2020 ? Une singulière difficulté quand même à se rencontrer. La Covid est passée par là. La difficulté de pouvoir avoir accès à un certain nombre de services métropolitains ou municipaux s'est posée pour tout le monde de la même manière. Donc, il n'y a pas eu de singularité dans le traitement qui aurait été particulièrement préjudiciable. La concertation existe de manière protocolisée pour tout ce qui concerne les logements collectifs créés. Je viens d'expliquer que là, on n'était pas dans ce cadre-là. Dans ce cadre-là effectivement, pour tout riverain qui a un projet de construction de maison individuelle – je ne parle pas d'immeuble, je parle de maison – dans son environnement immédiat, il y a forcément des demandes qui sont faites. On ne parle pas de concertation. On parle tout simplement d'information. On parle d'accès à l'ensemble des documents d'urbanisme qui sont possibles, de conseils que les services et l'adjoint à l'urbanisme peuvent donner. C'est ce qu'il se passe. Alors, en enlevant bien sûr tous les éléments liés à la Covid. Ce riverain en question était sans doute perdu. Il a trouvé un avocat pour faire un recours gracieux.

Fort heureusement, ce n'est pas la norme dans les relations que nous avons avec l'ensemble des riverains qui ont des constructions individuelles qui se font à côté de chez eux. Il y a des préalables. Il y a un certain nombre d'éléments qui peuvent être transmis dans le cadre de l'instruction et justement de ce à quoi nous sommes tous attachés, la conciliation des différents intérêts. Je pense que vous le savez. En matière de droit de l'urbanisme, il y a le droit de l'urbanisme sur lequel nous avons à donner ou à refuser une autorisation pour ce qu'elle est conforme ou non au droit de l'urbanisme. C'est ce qui est contenu dans un permis de construire. Tout ce qui concerne les troubles qui peuvent être considérés par un certain nombre de riverains comme anormaux de jouissance de leurs

biens, tous ces troubles-là ressortissent au droit civil. Ce n'est pas dans les prérogatives du Maire qui signe le permis de construire ou l'adjoint par délégation de vérifier le respect de l'ensemble des normes du Code civil. C'est toujours difficile à comprendre, mais nous sommes là dans une position de conciliateur. Ce n'est pas une position de décideur. On ne peut pas censurer un permis de construire parce qu'il ne serait pas parfaitement respectueux de toutes les prescriptions du Code civil. C'est le Code de l'urbanisme que nous sommes chargés de faire respecter. Nous le faisons. Lorsque l'on est au-delà du Code de l'urbanisme, nous assurons cette conciliation lorsque nous sommes saisis. C'est ainsi que cela a été fait et c'est ainsi que c'était sur le point d'aboutir au moment où le pétitionnaire qui a trouvé sans doute que le temps était trop long a décidé de jeter l'éponge. Est-ce qu'il reviendra maintenant ? Je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est que l'on se retrouve avec une question qui est majeure pour l'avenir de ce château puisque les actuels propriétaires ont bien du mal – alors qu'ils souhaiteraient partir – à s'en défaire dans des conditions que nous trouverions acceptables pour justement permettre la préservation de ce patrimoine architectural et paysager.»

Monsieur le Maire donne la parole à **M. TERRET** qui déclare : « Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la première quinzaine de décembre, des habitants à côté du centre équestre de Romainville ont eu la désagréable surprise de voir l'abattage de nombreux pins pour l'aménagement d'une carrière équestre. Il s'agit du défrichage d'une superficie d'environ un hectare qui a été autorisé suite au vote de la majorité municipale lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020 et après la décision de la DREAL du 18 juin 2020 de ne pas exiger la réalisation d'une étude d'impact environnemental.

Les pins qui ont été abattus étaient visiblement en bonne santé comme l'ont constaté ces habitants, mais aussi comme nous avons pu en juger il y a quelques jours après l'examen des troncs coupés qui étaient sur le site. Certains pins étaient âgés d'environ 80 ans. Ce qui a frappé les habitants, c'est l'absence d'information préalable et de consultation sur ce projet. Le syndicat de quartier ni l'adjointe au Maire de quartier n'étaient au courant. La décision de défricher pour favoriser des compétitions équestres est vue en contradiction avec l'environnement du site et la place que la Ville veut donner à l'arbre encore récemment à travers sa fête de l'arbre.

Des inquiétudes portent sur les nuisances sonores liées aux concours équestres, au stationnement des camions de transport de chevaux et des voitures, mais aussi sur les nuisances olfactives. D'autres inquiétudes portent sur l'eau, car un arrosage fréquent de la surface de la piste est indispensable pour assurer la sécurité des chevaux. C'est d'ailleurs un élément qui était précisé dans la demande déposée par la Ville et qui est pointé dans l'avis de la DREAL. Le projet devra faire l'objet d'une demande de prélèvement des eaux souterraines auprès des services de la police de l'eau. Quelles mesures allez-vous prendre, Monsieur le Maire, pour limiter toutes ces nuisances pour le voisinage et quelles sont les mesures de compensation prises par rapport au défrichage d'un hectare ? Y a-t-il un projet de reboisement à proximité ? Ce qui serait cohérent avec la politique défendue par la Ville de préservation et de développement de son patrimoine arboré. Je vous remercie. »

Monsieur GRANGE répond : « Monsieur TERRET, Monsieur le conseiller municipal, mes chers collègues, je veux tout d'abord vous remercier pour votre question qui contribuera à une meilleure information des riverains au sujet de ce projet. Nous comprenons l'inquiétude des riverains qui craignent des nuisances nouvelles. Nous les rencontrons d'ailleurs ce vendredi avec Monsieur le Maire et avec ma collègue Annie LADIRAY, ainsi qu'en présence du président des ASL et du syndicat de quartier. Nous leur apporterons sur place toutes les réponses à leurs questions, notamment sur les sujets que vous avez pu aborder, de stationnement ou d'autres nuisances.

Concernant l'irrigation de la carrière – comme vous le dites –, elle est effectivement indispensable. Je vous confirme qu'un forage sera réalisé. J'espère et je pense que vos convictions écologiques ne vous amenaient pas à envisager un raccordement à l'eau potable pour arroser la carrière. Concernant vos propos trompeurs – je suis désolé de vous le dire – sur le défrichage, nous l'avons déjà expliqué à Madame CURVALE lors du Conseil Municipal du 25 mai. Il ne s'agit pas de défricher un hectare. Il s'agit d'une parcelle

d'un hectare sur laquelle se trouve un certain nombre d'arbres. C'est une différence de taille. Vous en conviendrez. Je le redis. Il ne s'agit pas de défricher un hectare de forêt. Il s'agit donc de défricher au total 70 arbres et non pas 20 comme cela avait été dit par erreur à la fin du précédent mandat.

Enfin, je ne remets pas en doute votre examen minutieux des troncs, mais je suis au regret de vous annoncer que le problème ne venait pas des troncs, mais des racines, du système racinaire. Un certain nombre d'arbres étaient secs sur pied. De nombreux autres étaient abîmés par le piétinement des chevaux. À titre d'exemple et d'ordre de grandeur, une vingtaine d'arbres sur cette parcelle sont tombés depuis l'arrivée du délégataire, environ quatre ans. Malheureusement, un arbre a tué un cheval il y a quelques années. À l'automne encore, un arbre est tombé sur un chalet, heureusement sans faire de blessé ni humain ni animal.

Vous nous interrogez enfin sur le projet de reboisement à proximité. J'ai le plaisir de vous informer que ce sont 1 000 jeunes plants qui seront replantés sur le site des anciennes carrières. Dans un souci de favoriser le développement et la préservation de la biodiversité, les essences retenues sont adaptées à la nature du sol des anciennes carrières plutôt humides et sont présentes localement. Contrairement à ce que vous laissez entendre, nous n'avons pas sacrifié d'arbres sur l'autel de la pratique sportive, bien au contraire. La politique que nous menons est cohérente. Je vous remercie par votre question de me permettre de l'illustrer. »

Monsieur TERRET déclare : *« Je vous remercie pour la réponse. Je n'apporterai pas davantage d'éléments. Vous l'avez confirmé. Votre prédécesseur, vous n'en êtes pas responsable. Vous n'avez pas apporté tout à fait les mêmes éléments lors de la présentation de ce projet puisqu'il avait parlé de quelques arbres pour la plupart malades. Donc, on a été surpris de constater que la quantité n'était pas dans la même mesure que ce qui avait été annoncé. Je vous remercie pour la réponse par rapport à la compensation annoncée. »*

Monsieur le Maire déclare : *« C'étaient des arbres mal ancrés d'après ce que j'ai compris. On a un vrai souci sur cette parcelle d'ancrage. C'est ce que tu disais sur les racines, l'ancrage racinaire. »*

Monsieur GRANGE répond : *« Tout à fait, notamment lié effectivement au piétinement récurrent des chevaux. Donc, on rend à l'équitation un espace qui était de qualité paysagère assez peu satisfaisante. Par contre, on rend à la nature et à la biodiversité, un espace qui par le passé a accueilli des carrières et qui est effectivement plus propice au développement de cette biodiversité. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Je veux juste apporter une précision. Vendredi, nous rencontrons les présidents des deux ASL et le président du syndicat de quartier, pas les riverains pour des raisons justement de Covid et de préservation. Ce sont eux qui apporteront l'information à l'ensemble des riverains. C'est quelque chose sur lequel on a été amené à statuer avec les présidents concernés. Ce sont eux qui se chargeront de porter les questions et du coup, de porter les réponses à l'ensemble des riverains. Je pense que l'on aura matière à leur apporter toutes les raisons d'être rassurés. La séance des questions orales est terminée. On a fait un peu plus long que prévu, mais c'est peut-être un peu de ma faute parce que j'étais un peu long dans mes propres réponses. La prochaine fois, on essaiera d'être un peu plus ramassé, moi en particulier. »*

Monsieur le Maire déclare : *« La deuxième nouveauté de cette séance était le fait que l'examen des délibérations serait en deux parties. Tout d'abord, les délibérations groupées. Pour ceux qui nous regarderaient, qui nous écouterait et qui ne seraient pas familiers du sujet des délibérations, le groupement des délibérations, ce sont tout simplement les délibérations techniques sur lesquelles il y a sans doute moins de débats, en tout cas pas trop de polémiques ou pas de surprises dans les prises de position des uns et des autres, qui aboutit à un examen groupé, sans présentation spécifique de chaque délibération.*

Donc, il y aura un seul et unique vote pour toutes les délibérations que l'ensemble des groupes politiques et l'ensemble des élus au-delà des groupes ont accepté de ne pas voir examiner de manière individuelle en séance. Sachant qu'il peut y avoir une sorte de remords jusqu'au dernier moment. Quand je vais donner les numéros des délibérations qui sont a priori groupées, si vous souhaitez que l'on en dégroupé, on les dégroupera. On passera plus de temps, mais c'est ainsi.

Les délibérations qui sont groupées sont les délibérations numéro 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 14. Est-ce qu'il y a sur ces délibérations, des demandes de prises de parole ou de consignes de vote ? Normalement, il n'y a pas de surprise. C'est la première fois. Donc, on peut encore un peu tâtonner. Voulez-vous que je donne peut-être les intitulés ? Non. C'est bon. Les intitulés sont mentionnés. Oui. Effectivement, ils sont là. Ils sont projetés. Est-ce que l'on est tous d'accord ? Comme on va voter une seule fois pour toutes, est-ce qu'il y a sur ces délibérations des avis particuliers en termes de votes qui doivent s'exprimer ? Est-ce que quelqu'un veut s'abstenir ou voter contre au nom du groupe sur telle ou telle délibération ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Notre groupe s'abstient sur la 11 qui est la désignation du représentant de la Ville. »

Monsieur le Maire répond : « Quel est le représentant de la Ville ? C'est Madame Zeineb LOUNICI que nous proposons. C'est vrai. C'est bien que vous l'ayez mentionné. J'allais oublier de le dire. Il fallait que je le dise. Donc, à la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) de Bordeaux Métropole. Merci, Zeineb. Donc, abstention du groupe Pessac Solidaire Écologie. Je ne sais plus exactement. Excusez-moi. Ce n'est pas méprisant. Je ne me souviens plus du nom. Écologie pour Pessac, solidaire et citoyenne. Voilà. Abstention de ce groupe sur cette délibération numéro 11. Pas d'autres consignes ? Alors, je mets aux voix. Pour l'ensemble de ces délibérations, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Les délibérations 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 14 sont adoptées. »

aff n° DEL2021_012 : Requalification des terrains de tennis de Saige – Convention de versement à Domofrance de la participation financière de la Ville

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement à DOMOFRANCE de la participation financière de la Ville à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_014 : Information Jeunesse – Labellisation So Mobilité

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter la labellisation « So Mobilité » auprès du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette nouvelle labellisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_015 : Forfaits Post Stationnement 2018 – Convention de reversement à Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de reversement avec Bordeaux Métropole ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif au reversement des FPS de l'année 2018 à Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_016 : Forfait Post Stationnement – Renouvellement de la convention avec l’Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

Le Conseil Municipal décide :

- d’approuver les termes de la convention avec l’ANTAI,
- d’autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021_017 : Commission Locale d’Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Bordeaux Métropole – Désignation du représentant de la ville

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Zeineb LOUNICI en tant que représentante de la Ville au sein de la Commission Locale d’Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM RISTIC et TERRET

aff n° DEL2021_018 : Contrat d’engagement avec Bordeaux Métropole – Avenant n° 5 à la convention cadre pour la création de services communs - Convention de remboursement des révisions de niveaux de service 2020

Le Conseil Municipal décide

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer :
- l’avenant n° 5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac – Révision de niveaux de services 2019/2020
- la convention de remboursement des révisions de niveaux de service 2020.
- d’autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l’application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021_020 : Avenant pour l’adhésion de la ville de Bègles aux conventions de groupements de commandes en cours – Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d’approuver l’adhésion de la commune de Bègles à tous les groupements en cours cités ci-dessus,
- d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant ci-joint relatif à l’adhésion de la ville de Bègles.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021_007 : Bien-être animal – Adoption du plan d’action 2020/2026

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui déclare : « *Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs des services, mesdames et messieurs, notre projet pour la protection animale mis au vote ce soir est rattrapé par l’actualité. Cela prouve – s’il en est besoin – l’importance et l’urgence de traiter ce sujet. Déjà engagé pour la protection animale par ses partenariats avec la LPO, la SPA notamment et par un arrêté interdisant les cirques avec animaux sauvages sur son territoire, Pessac a souhaité confier à une conseillère municipale une délégation dédiée au bien-être animal. Dès l’été 2020, Monsieur LANDREAU et moi-même avons rencontré les acteurs du monde animal. Nous avons écouté et identifié les actions à mettre en œuvre. Lors du premier Conseil Municipal du 29 septembre 2020, une motion en faveur du référendum pour les animaux a été votée donnant ainsi le signal fort de l’engagement de la Ville de Pessac.*

À la rentrée 2020, un Comité partenarial du bien-être animal a été constitué. Il est composé de la Ville de Pessac, la SPA, la LPO, l'Écosite du Bourgailh, l'association L214, le parti animaliste des concitoyens militants ainsi qu'un membre de l'opposition municipale non encore identifié. Ce Comité est d'ailleurs amené à s'élargir et l'École du Chat Libre de Bordeaux nous a rejoints depuis. Ce Comité réuni une première fois début octobre a voté – l'équipe municipale n'a pas voté pour les laisser bien en main – pour les trois actions à prioriser : l'éducation des plus jeunes, le puçage et la stérilisation des chats errants et enfin, l'inclusion d'une clause sur le bien-être animal dans le cahier des charges de la restauration collective. Le Comité s'est retrouvé une nouvelle fois le 30 novembre pour validation des 20 actions construites autour des axes suivants : sensibiliser au respect et au bien-être des animaux où il y a 7 actions, agir pour une meilleure cohabitation homme-animal en Ville avec 3 actions, s'engager en faveur du bien-être animal avec 6 actions et enfin, informer et communiquer sur le bien-être animal avec 4 actions. Dans le document que vous avez eu à lire, vous avez la programmation des différentes actions dans le temps. Au niveau de la sensibilisation au respect et au bien-être des animaux, la première action priorisée est la mise en œuvre d'actions pédagogiques. Je ne lis pas parce que je suis myope comme une taupe. Voilà. Donc, je vais prendre mon propre papier. Excusez-moi. C'est la jeunesse dans l'exercice. Vous avez donc les 7 actions avec la mise en œuvre des actions de sensibilisation auprès des scolaires dans les parcours thématiques pour la première année. C'est une action prioritaire. Vous avez la programmation – comme je le disais tout à l'heure – au niveau du plan beaucoup plus détaillé que vous avez eu en pièce jointe. Nous avons déjà commencé à travailler avec les différents services et commencé déjà à mettre en œuvre d'autres actions. Pour la deuxième : agir pour une meilleure cohabitation homme-animal en Ville, nous avons identifié et priorisé pour cette année le fait de soutenir une politique d'identification et de stérilisation des chats errants. Nous avons déjà un travail engagé avec l'École du Chat Libre. Nous sommes en train d'essayer d'identifier sur Pessac, des habitants volontaires que nous allons mobiliser pour nous aider à la capture des chats. L'engagement en faveur du bien-être animal ensuite, c'était inclure une clause sur le bien-être animal dans le cahier des charges de la restauration collective. C'est fait. Nous sommes en train de travailler sur la prochaine délégation. Nous nous sommes engagés au respect puisque nous avons voté pour que le référendum ait lieu. Donc, nous avons un circuit court, le fait que les animaux qui seraient consommés n'aient pas été élevés en batterie, mais élevés en plein air, que ce soit respectueux des normes et du bien-être animal au niveau de l'abattage et aussi, une offre plus volontariste au niveau du végétarien et des repas pour la terre. Puis bien évidemment – comme je l'ai dit –, un circuit court. C'est-à-dire que les animaux ne subissent pas les transports de pays à d'autres. Enfin, l'axe 4 était d'informer et communiquer sur le bien-être animal. Le fait d'avoir bientôt une Maison de la transition écologique nous permettra d'y intégrer des agents qui seront capables de répondre aux questions concernant le bien-être animal et de travailler avec la police municipale pour veiller à ce que les droits des animaux soient respectés sur notre territoire.

Ces différentes actions transversales ont monopolisé tous les services que l'on peut remercier ici pour leur engagement et leur réactivité. Le volet budgétaire pour cette année engagée a été voté. Comme action qui n'était pas considérée comme prioritaire, nous avons rajouté la construction cette année d'un espace de détente canine sur le Bourgailh qui a été inscrit au budget et qui sera proposé. Le Conseil Municipal, vu la motion votée en Conseil Municipal du 29 septembre 2020 en faveur du référendum pour les animaux, considérant l'engagement de la Ville et de ses partenaires pour le bien-être animal, nous vous demandons de valider le plan d'action du bien-être animal pour la période 2021-2026 qui est joint en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou convention afférents au bien-être animal, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions de partenariat pouvant contribuer à sa mise en œuvre, de s'engager à présenter annuellement un état d'avancement des actions engagées au cours d'une séance du Conseil Municipal.

Je finirai en disant avant de passer au vote que Gandhi nous a dit : « On peut juger de la

grandeur d'une nation et de ses progrès moraux par la façon dont elle traite les animaux. » J'espère que l'on pourra juger de la valeur et de la grandeur de notre Ville. Merci de votre attention et d'excuser mes petits bafouillages de débutante. J'espère faire mieux la prochaine fois. »

Monsieur LANDREAU ajoute : *« Merci, Monsieur le Maire. Chère Sylvie, chers Conseillers Municipaux, je voulais effectivement simplement souligner trois aspects. C'est à la fois la méthode qui est innovante et en lien d'ailleurs avec l'ambition que nous portons de coconstruction de l'ensemble de nos actions municipales, mais en l'occurrence en faveur de la cause animale. Comme Sylvie l'a dit, nous avons fait participer et coconstruire. Ce sont bien les partenaires qui ont participé avec les services de la Ville à la coconstruction des actions, la mobilisation des Pessacais qui nous ont beaucoup interrogés et posé des questions, mais également des partenaires dont je viens de parler et l'ambition – j'espère que je l'ai bien dit dans l'ordre – effectivement que nous portons sur cette thématique du bien-être animal, de la cause animale qui n'a rien à envier. Sylvie, tu l'as bien dit en introduction. L'actualité nous rattrape puisque la majorité des objectifs que nous nous fixons commence à être aujourd'hui discutée au niveau législatif, au niveau national. C'est bien la preuve que nous anticipons les choses à Pessac. Ce sont ces trois notions que je voulais souligner dans ce que tu as présenté, Sylvie. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Sylvie et Jérémie. Je tiens à vous remercier – remercier Jérémie bien sûr, mais particulièrement Sylvie – pour ce travail qui a été mené depuis le début du mandat et dans un temps record. C'est vrai que c'est un sujet qui motive particulièrement. Nous avons donc forgé une compétence nouvelle au sein de la Municipalité, y compris d'ailleurs le personnel administratif de la Ville qui t'accompagne et qui le fait avec cœur. C'est un sujet qui ne fait que démarrer. Nous avons effectivement l'ambition d'aller très loin. Si un certain nombre de ces objectifs demande encore à être décliné de manière pratique, de manière plus approfondie, je pense qu'il y a là un engagement très fort que nous voulons faire partager. C'est aussi l'objectif de cette délibération de ce soir. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur SAINT-PASTEUR et Madame CURVALE. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je reprendrai vos propos conclusifs citant Gandhi. On peut juger en effet de la grandeur d'une nation et de ses progrès moraux par la façon dont elle traite les animaux et je dirais aussi, ses opposants. C'est un clin d'œil. Je vais débiter par un regret que je forme à votre encontre. Malheureusement, nous n'avons pas été associés à la réflexion. Je dis cela parce que lorsque nous avons discuté de la motion relative au référendum sur la cause animale le 29 septembre dernier, nous avons fait le constat qu'il y avait un large consensus sur le sujet et que nous avons tous porté avec quelques différences cette cause lors des élections municipales. Nous avons demandé à cette occasion à être associés à ce processus. Vous aviez répondu favorablement et malheureusement, nous sommes aujourd'hui indiqués comme étant non encore identifiés. Donc, nous sommes ici et nous attendons que vous nous proposiez de rejoindre justement ce groupe de travail. Ce n'est pas une susceptibilité. Je crois véritablement que nous aurions pu être force de proposition et que notre participation aurait pu être utile. Je vais tâcher de vous en faire la démonstration.*

Dans le cadre de ce travail préparatoire, nous aurions pu notamment soumettre des propositions. À défaut d'avoir pu le faire de façon préalable, je m'efforcerai de le faire présentement. Sur la constitution du Comité partenarial, on a vu qu'il y avait une recherche d'associer le plus largement possible et l'on peut regretter que certaines associations – je pense à A l'eau Terre Neuve Gironde par exemple qui ont leur siège social sur Pessac et qui réalisent un travail assez exceptionnel d'accompagnement des personnes en situation de handicap sur la baignade – n'aient pas été présentes dans la liste que vous avez énumérée. On peut penser au centre équestre dont on a parlé, qui pratique aussi des actions sur la médiation animale. J'y reviendrai plus loin parce que c'est aussi un point faible de ce plan. Cela ne parle pas beaucoup de médiation animale. Puis sur le plan d'action lui-même, il est composé de quatre axes. On y retrouve beaucoup de bonnes

intentions extrêmement consensuelles pour une grande majorité d'entre elles, mais certaines pourraient porter une ambition plus forte. Par exemple, le premier axe est relatif à la sensibilisation – cela a été évoqué – auprès des enfants des agents municipaux et d'un plus large public. Nous pouvons discuter l'ampleur et l'intensité, mais il s'agit d'abord à minima sur le sujet commencer par sensibiliser sur cette cause qui est parfois méconnue. Je crois à titre personnel qu'il faut donner dès à présent, plus de marge de manœuvre aux enfants pour proposer et sensibiliser, car ils sont source de créativité, surtout prescripteurs et en capacité donc d'amplifier la sensibilisation. C'est pourquoi l'estimation budgétaire du point 4 semble relativement faible et à budget constant. C'est une première proposition que je forme à votre rencontre. Cela pourrait être l'occasion de flécher une partie du budget participatif sur cette cause-là pour donner une autre dimension à la démarche, 5 % par exemple. Cela permettrait de ne pas grever le budget de la Ville puisque l'on serait dans un périmètre constant.

Dans les publics ciblés également, nous pourrions les élargir au-delà des propriétaires qui sont évoqués au point 9 de l'axe numéro 2 qui cible plus spécifiquement – c'est une nécessité évidemment – les actions plutôt sur des publics précaires ou en situation de handicap. Par exemple, la charte du maître responsable mérite d'être connue de tous les propriétaires. On l'avait évoqué à l'occasion du débat sur la motion sur le référendum qui a été évoqué. C'est un élément, un document qui mériterait d'être connu, d'avoir une résonance supplémentaire parce qu'il y a malheureusement aussi une responsabilité forte lorsque l'on est propriétaire d'un animal domestique. Nous saluons également la volonté de créer – cela a été évoqué – les aires de détente canine. Là aussi, on souhaite qu'il y ait une coconstruction la plus forte possible. On a des exemples sur d'autres Communes à travers la France et même pas très loin de chez nous puisqu'au Bois du Burck, il y a une aire canine un peu – pour ceux qui connaissent ce bois qui est fréquenté par de nombreux Pessacais – en contrebas des terrains de foot.

L'axe 3 nous semble intéressant sur ses ambitions également comme l'acte 4 qui ne suscite pas de remarques particulières. Il semble en effet trop tôt – vous l'avez évoqué, on est aux prémices d'une démarche – pour porter un regard critique sur ces bonnes intentions qu'il reste parfois à préciser. On verra comment elles se déclinent concrètement. À la lecture des éléments transmis, il semble un peu tôt pour parler précisément de tous les points. Nous serons particulièrement attentifs au point 20 de l'axe 4 qui est relatif à la transparence pour juger de la réalité de la mise en œuvre des ambitions.

Je souhaite revenir quand même sur un point qui me chagrine un peu. C'est l'absence de la médiation animale. La Ville aurait pu être innovante et porter notamment cette proposition à destination de certains publics. Je pense aux personnes âgées ou certains établissements scolaires qui peuvent rencontrer des difficultés particulières. On parle des établissements médicosociaux, mais je ne suis pas sûr que ce soient ceux qui sont à convaincre parce qu'ils pratiquent pour certains – l'IME de l'Alouette par exemple pour citer celui-là – déjà des actions sur la médiation animale. Ce sont des actions qui ont des vertus sur la lutte contre l'isolement, sur l'apaisement quand il y a des situations de tension. Je crois que la période que nous traversons révèle et accélère ces difficultés-là. C'est en tout cas une proposition que nous vous faisons de rajouter ce point à ce plan d'action. Nous espérons que ce plan sera évolutif, évalué et inclusif de notre minorité.

En synthèse si l'intention est pleinement partagée, bien avant ce plan d'action, je pense que c'est notre rôle aussi de souligner quelques lacunes : l'absence de prise en compte de la médiation animale est un point qui aurait mérité un développement particulier au regard des vertus de ces pratiques, l'importance de donner plus de moyens sur la sensibilisation notamment – c'est la proposition d'un fléchage du budget participatif qui permettrait de faire cela à budget constant – et la faiblesse sur le volet responsabilité des propriétaires notamment. Je pense aux engagements de la charte du maître responsable qui aurait pu aussi inspirer, voire figurer dans ce plan d'action. Nous sommes maintenant à l'écoute de vos réponses sur ces propositions que j'ai tâché de synthétiser en fin d'intervention. Je vous remercie. »

Madame CURVALE déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues, comme Madame la

conseillère municipale, je soulignerai le hasard du calendrier. Nous votons cette délibération le jour même où les députés commencent à examiner la proposition de loi contre la maltraitance animale.

Cette proposition de loi souligne une avancée dans la prise de conscience de l'importance politique de la condition animale, avancée malheureusement limitée par des refus de débattre sur des sujets comme l'élevage intensif ou la chasse. Les municipales ont déjà été l'occasion de montrer une sensibilité plus ou moins forte à la condition animale, allant dans les programmes Municipaux de la simple déclaration d'intention à des engagements et des propositions plus détaillés. Dans notre cas, c'était la signature de la charte de l'association L214 que vous avez d'ailleurs associée à vos travaux, cette charte appelée Une Ville pour les animaux. Aujourd'hui, vous venez nous présenter votre plan d'action pour le bien-être animal qui engage sur l'ensemble de la mandature 2020-2026.

Je voudrais d'abord revenir sur quelques termes employés dans le document, tout simplement par souci de cohérence et – je pense – d'ailleurs, en adéquation avec vos propres orientations. Ce terme de bien-être animal n'est en fait pas l'équivalent de condition animale. Parler de bien-être animal, c'est d'abord voir les animaux comme des ressources auxquelles il faut faire attention. Par exemple, il faut éviter la souffrance des animaux transportés vers l'abattoir, les conditions dans l'abattoir parce que nous en consommons ensuite la viande. C'est un terme qui est d'ailleurs utilisé par le ministère de l'Agriculture alors que la condition animale élargit cette vision pour davantage prendre en compte le statut des animaux en eux-mêmes et non plus dans leur rapport à l'humain. Pour aller dans le même sens, il est assez étonnant de ne pas voir dans ce plan d'action des termes que vous aviez par ailleurs employés – je crois – dans la motion sur le référendum pour les animaux, des termes sur la sensibilité des animaux et leur individualité. De toute façon, c'est l'un des acquis du Code civil depuis 2015 de reconnaître l'animal comme un être vivant doué de sensibilité.

Autre remarque d'ordre général, c'est sur la démarche partenariale. Vous citez dans votre Comité partenarial, le parti animaliste aux côtés de plusieurs associations et de citoyens militants de la cause animale. À ce stade, on ne sait pas trop comment ils sont arrivés dans ce Comité partenarial si je puis dire. Le document précise ensuite pour la participation citoyenne que vous procéderez par tirage au sort. Simplement une question qui prolonge les questions également de mon collègue sur la participation à ce Comité partenarial, pourquoi inviter un parti politique en particulier – c'est un parti politique et il s'est présenté à différentes sélections – et pas d'autres partis politiques comme le parti écologiste ? Je vais évidemment parler de ce que je connais. Je trouve cela d'autant plus paradoxal que vous travaillez avec l'élu écologiste de Bordeaux qui a une délégation à la condition animale et que vous avez eu l'occasion de rencontrer quelques fois.

Je voudrais à mon tour faire quelques remarques sans être – j'espère – trop longue sur le détail des actions. Comme c'est un plan d'action sur le bien-être animal et la condition animale qui est particulièrement importante, je pense que cela méritait aussi que nous y portions une attention détaillée. Sur l'axe 1 : sensibiliser au respect et au bien-être des animaux, je ne reviendrai pas sur l'importance de la sensibilisation en milieu scolaire ou en interne à la Mairie avec les agents municipaux. J'ai plutôt été interpellée page 12 par la manière d'associer les étudiants et les intervenants de l'enseignement supérieur. Pourquoi ? Parce que c'est quand même la spécificité de Pessac d'avoir la plus grande partie du campus et d'avoir des liens forts avec le campus si l'on en juge par le nombre d'entre nous qui sommes ici dans le Conseil Municipal et qui à un titre ou à un autre, travaillons sur le campus. La première phase est de proposer chaque année une conférence-débat avec un expert et un professeur de sociologie. La deuxième phase est d'assurer la présence de la Ville dans des colloques et des conférences. Il n'est pas précisé quelle sera la qualité de cet expert, mais il pourrait tout de même y avoir – je suppose que ce sera le cas dans l'évolution du plan – des échanges beaucoup plus approfondis avec le campus, avec la communauté des enseignants-chercheurs, des étudiants et dans des champs plus spécifiques justement à la condition animale comme l'éthologie. Ce qui peut être une manière d'ailleurs d'avoir des travaux de recherche qui participeraient à exploiter

des pistes de votre plan d'action. Voilà pour ce premier axe.

Sur l'axe 2, on est sur agir pour une meilleure cohabitation entre l'homme et l'animal en Ville. Cet axe 2 est vraiment centré sur les animaux domestiques alors que l'on parle de plus en plus de ce que l'on appelle les animaux liminaires, ceux en quelque sorte qui vivent en bordure de nos villes et de nos maisons, que sont les rats, les pigeons, des insectes divers, etc., et qui ne sont bien entendu plus vraiment sauvages, qui ne sont pas vraiment domestiques non plus. Nous leur apportons des sources de nourriture facile le plus souvent – d'où leur présence –, ne serait-ce que par rapport à nos déchets. De temps à autre au cours de l'année, on vote des délibérations d'ailleurs pour réguler certaines de ces populations d'animaux liminaires. C'est vrai que le plan d'action ne dit pas si vous envisagez juste de garder les mêmes mesures ou si vous envisagez des évolutions pour essayer d'aller vers des mesures moins létales, moins mortelles pour ce type d'animaux.

Je vais passer à l'axe 3 peut-être d'ailleurs pour vous poser une question. Je ne sais pas si c'était un lapsus. Vous nous avez dit que les travaux étaient lancés pour le cahier des charges de la délégation de service public de la restauration. Est-ce que cela veut dire que vous avez déjà pris la décision que ce ne serait de toute façon pas une régie ? C'est juste suscité par votre intervention. Simplement rappeler ensuite que plutôt que des animations – elles sont toujours très importantes, mais on a déjà l'axe 1, le volet animation et sensibilisation –, c'est vrai que l'essentiel dans les cantines scolaires est d'aller vers des repas sans viande, des repas végétariens. Je sais. Il y a la possibilité de choisir à l'année ou bien d'indiquer que l'on aura un repas végétarien quand il y a de la viande de porc, mais ce n'est pas tout à fait à la fois ce que demande la loi depuis 2018 ou ce que prônent des associations comme l'Association végétarienne de France qui est la possibilité pour tous les enfants d'avoir librement le choix deux fois par semaine de deux repas végétariens.

Je crois que c'est également dans cet axe que l'on retrouve l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques. C'était aussi dans l'actualité. Désormais, on parle d'engagements qui vont encore plus loin. C'est-à-dire d'interdire vraiment tous les animaux dans les cirques et pas juste les animaux sauvages. Je voudrais savoir si c'est justement une piste vers laquelle vous souhaitez vous engager et avoir aussi si les services juridiques ont pu quand même faire un retour sur l'analyse des compétences du Maire et le périmètre de son action. L'arrêté qui avait été pris par la Ville pour interdire les animaux sauvages dans les cirques – d'ailleurs, il y avait eu d'autres arrêtés semblables dans les Villes voisines – date quand même d'octobre 2016. Ce qui laisse peut-être le temps d'analyser la situation. Par contre, cet axe n'envisage pas la question de l'accompagnement. Le point-clé pour ceux qui ont ces cirques itinérants – je pense d'ailleurs que cela expliquait aussi pourquoi ils se sont opposés à tous ces arrêtés municipaux – est quel accompagnement on peut leur proposer, peut-être pas la Ville toute seule, avec d'autres partenaires bien entendu, pour arriver à des cirques sans animaux et dans quel laps de temps. Pas que sauvages, mais vraiment sans animaux.

Le dernier axe revient un peu pour moi à ce que j'ai évoqué en introduction sur une des limites de ce qui est débattu actuellement à l'Assemblée, qui est d'avoir voulu évacuer un peu la question de la chasse. Vous ne l'évacuez pas. Vous la citez. Vous parlez de cohabitation. Excusez-moi. Il faut que je retrouve la page. Je suppose que dans l'intitulé, il y a la cohabitation chasseurs-animaux et la cohabitation chasseurs-riverains. On est sur l'axe 4, action 15. Non. C'est dans l'axe 3. Je me suis mélangée dans les axes. C'est encore dans l'axe 3 : engager un dialogue avec les chasseurs du territoire visant à instaurer une meilleure cohabitation. Il est clair que ce n'est pas un sujet simple. J'ai trouvé que dans ce qui est cité, c'est le minimum que l'on puisse attendre. Vous dites que l'on fera respecter l'interdiction de chasse à moins de 150 mètres des habitations. Puisque c'est la loi, est-ce qu'il faut le rappeler ? Ce dialogue avec les chasseurs, peut-être que la difficulté justement est que cela ne doit pas être un dialogue en tête à tête avec les chasseurs. Il est mentionné les riverains. Il y a des riverains qui sont quand même particulièrement concernés par ces actions de chasse. Donc, comment les associer ? Après, il peut y avoir ces partenaires et ces associations que vous avez dans votre Comité partenarial. Le

maintien de la pratique de la chasse est justement souvent justifié par la nécessité de réguler des populations d'animaux. J'ai parlé tout à l'heure des animaux liminaires.

Là, ce sont des animaux considérés comme nuisibles, souvent un peu plus gros, les sangliers par exemple. Votre plan d'action n'indique pas comment vous envisagez des alternatives à la chasse. La chasse montre aussi visiblement ses limites en termes de régulation de ces populations. Il semble qu'il y ait quand même des actions à envisager pour arriver à limiter autrement ces populations d'animaux considérés comme nuisibles jusqu'à un certain seuil et pour définir aussi un niveau acceptable d'individus pour une zone donnée. En tout cas, c'est sur tous ces aspects qu'il peut être intéressant justement – pour faire écho à une de mes remarques antérieures – de s'appuyer aussi sur des spécialistes qui mènent les recherches en éthologie et dans le comportement des animaux. Vous n'avez pas exclu ce sujet de la chasse. Vous le traitez. Je redis que l'on ne voit pas trop bien à ce stade ce que veut dire une meilleure cohabitation, hormis le strict respect de la loi ou alors la proposition de rédiger un manifeste.

Puisque vous allez présenter chaque année un état d'avancement des actions engagées, nous pourrons juger des évolutions, du budget également total consenti à ce plan d'action. Là, vous êtes à un démarrage. Donc, il est somme toute assez logique que l'on n'ait peut-être pas cette vision d'ensemble. Il faut amorcer les actions. C'est aussi à la hauteur budgétaire que nous verrons jusqu'à quel point c'est une traduction d'une politique prioritaire pour votre équipe municipale. Je vous remercie. »

Monsieur DESPLAT répond : *« Je serais bref sans reprendre tous les axes. Je voterai pour. Cependant, je souhaite exprimer un point de vue que je sais partagé par de nombreux habitants de notre Commune. Après tout, c'est pour cela que nous sommes élus, pour incarner la diversité des sensibilités de notre cité. En effet – vous voyez où je veux en venir –, je regrette que l'on puisse envisager de réduire certaines libertés dans ce texte. Plus précisément, je regrette que l'on envisage de priver pêcheurs et chasseurs de leur passe-temps favori sur nos territoires communaux. Je mesure parfaitement les difficultés à faire coexister les promeneurs, les runners, les vététistes et les chasseurs. Cependant, il s'agit jusqu'à preuve du contraire d'une activité parfaitement légale, réglementée par des cadres stricts et des règles claires, règles que j'entends faire respecter autant que les moyens me seront donnés. Je ne pense pas que dans cette assemblée, on veuille revenir aux temps anciens. Je rappelle pour les plus jeunes que pêche et chasse furent parmi les premiers droits accordés au peuple au sortir de la Révolution française. Vouloir – comme certains y pensent – se contenter des chasses privées, c'est revenir au temps aristocratique de la chasse et je le regrette.*

Pour revenir sur les problèmes de coexistence, c'est avec plaisir que je participerai au groupe de travail sur le sujet afin d'écouter tout le monde et trouver une solution qui ne lèse personne et profite à tous. Le compromis assorti d'une belle dose de bon sens paysan me tient à cœur. Pour conclure – je le redis comme membre de cette majorité –, je voterai ce texte. Je tenais à faire ces rappels et à souligner que la défense de la pêche de la chasse est une cause très importante pour moi. Il est aussi très important de sanctionner durement les populations qui braconnent dans nos zones, qui ne respectent pas la nature et qui sont souvent bien connues des forces de police. Merci. »

Madame VIEU répond : *« Je vais répondre déjà à Monsieur SAINT-PASTEUR. Je suis directrice d'école maternelle, mais je ne pensais pas qu'il fallait que je vienne vous chercher par la main. Peut-être que je ne connais pas les choses. On avait parlé du fait – c'était acté – que vous feriez partie du Comité et que l'on en discuterait ensemble. Je ne pensais pas qu'il fallait que je vienne vous chercher. Vous voyez ce que je veux dire. Je pensais que vous seriez venu vers moi. En plus, je n'étais pas opposée à votre venue du tout. Comme vous l'avez remarqué dans la composition du Comité, on n'a pas pris des gens qui seraient tous de la même sensibilité. D'ailleurs, j'attends d'avoir des noms de gens intéressés. Vous savez où me trouver. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Pour que les choses soient claires, on vous avait demandé au Conseil Municipal de nous dire qui participerait à ce groupe. À ce jour, on n'a toujours pas eu cette proposition. C'est ce que veut dire également Sylvie VIEU. C'est vrai d'ailleurs*

dans d'autres sujets sur lesquels nous vous avons sollicité. Il a fallu que l'on vous sollicite à nouveau plusieurs fois. Je suis tout à fait d'accord – je vais rendre la parole à Sylvie dans quelques instants – pour que nous puissions associer l'opposition plus à nos travaux. Le règlement intérieur tel que nous l'avons voté en est la démonstration. Maintenant, c'est vrai. Comme le disait Sylvie VIEU à sa manière, une fois que l'on vous a proposé des choses, on ne va pas vous les proposer sans cesse à nouveau et à nouveau. D'autant que – pour prendre un autre exemple – lorsque vous avez proposé de prendre la présidence de la Commission administration générale des finances, il a fallu que l'on vous redemande plusieurs fois la chose pour que vous nous disiez enfin que vous n'étiez pas intéressé. Voilà. Pour que l'on puisse travailler ensemble, il faut évidemment que l'on ouvre la porte, mais que vous ayez envie de la franchir également. C'est ce que je voulais simplement mentionner, mais notre porte sur le sujet est tout à fait ouverte. Vous pourrez tout à fait participer à nos travaux désormais. D'autant que vous avez des propositions qui sont tout à fait dignes d'intérêt. »

Madame VIEU répond : *« Pour poursuivre, nous avons reçu le centre équestre. Nous avons parlé ensemble de la manière dont nous pourrions non seulement poursuivre, mais aussi accentuer le travail fait auprès – ils le font déjà – d'enfants en situation de handicap, de personnes en grande difficulté. Donc, nous avons travaillé ensemble à ce sujet et nous allons nous rencontrer régulièrement pour voir comment on peut intégrer plus les classes ULIS par exemple, que l'on puisse faire un travail tout au long de l'année. C'est quelque chose à travailler en transversal avec aussi le service éducation, avec le service des sports. Il faut comprendre. Je suis fière de ce projet parce que l'on a énormément travaillé. On n'est quand même pas si loin de l'élection du mois de juillet. On a entrepris tout un tas de deux rencontres, de démarches. On a voulu faire en sorte que l'on n'arrive pas avec un projet tout cuit, tout prêt, mais on l'aménage. On le voit grossir grâce à l'apport des uns et des autres.*

Pour les personnes qui composent le Comité partenarial, il y a une personne qui est de sensibilité de la majorité municipale et une autre qui est clairement identifiée de l'opposition. Toutes les deux ont des actions importantes au niveau social, pas seulement auprès des animaux, mais aussi au niveau social. L'une d'entre elles fait famille d'accueil pour des animaux trouvés, les remettre en état et les reconfier ensuite à l'adoption. Sur le fait que l'on puisse prendre d'autres partis, le parti animaliste est un parti qui est dédié vraiment à l'animal. Il y a une antenne sur Pessac. Cela nous semblait important de l'intégrer à notre débat et à notre travail. »

Monsieur le Maire déclare : *« Excusez-moi, Sylvie. On ne va pas débattre sur exactement toute la composition. Par contre, je pense que le parti écologiste – comme les sensibilités qui sont représentées dans l'opposition – faisait partie de notre ouverture à laquelle vous n'avez pour l'instant pas répondu. Vous souhaitez participer. Nous vous accueillerons évidemment avec toutes les composantes que vous représentez, partis écologistes et autres partis qui sont représentés parmi vous évidemment. »*

Madame VIEU répond : *« Sachez aussi que l'on va travailler avec le Conseil Municipal des enfants. Il y a plein d'actions qui sont quand même assez importantes. On va bien évidemment soumettre aux enfants, permettre aux enfants aussi de porter la parole parce que – on sait très bien – ma qualité d'enseignante me permet de savoir que très petits, les enfants sont en capacité d'éduquer leurs parents. Voilà. Sur la condition animale, le bien-être animal, j'ai bien conscience avec l'avancée du travail que nous faisons qu'il y a effectivement une différence avec le bien-être animal qui serait connoté plutôt dans une idée pas forcément l'animal domestique qui se sent bien ou autre et avec la condition animale qui serait une vision de la sensibilité. C'est ce que l'on va faire et ce sur quoi on va travailler. Avec L214, nous allons travailler au niveau éducation puisqu'ils sont partenaires. Nous allons travailler sur cela, sur le fait de travailler avec les enfants sur l'animal sensible. Ils ont l'habitude de travailler sur cette thématique.*

Pour les plans d'action au niveau des solutions non létales, nous avons au départ envisagé de mettre dans notre projet cette idée. Le problème est que l'on s'est renseigné sur tous les sujets, partout. Madame Laurence DEFARD a fait un énorme travail. On s'est renseigné

au niveau de beaucoup de Mairies. Il y a peu de choses qui marchent. Si l'on regarde les pigeons, on retourne les œufs. On va leur donner des contraceptifs. C'est pour cela que j'ai engagé avec beaucoup d'autres municipalités – on a vu cela avec mon collègue de Bordeaux et une collègue de Belin-Béliet. On va envisager de travailler ensemble et de monter avec les bonnes volontés quelque chose qui ne serait pas partisan. On va essayer de réfléchir ensemble à des solutions parce que pour l'instant, ces solutions qui seraient les bienvenues n'existent pas. Il faut qu'on les trouve. »

Monsieur le Maire déclare : « Je reconnais dans l'enthousiasme que tu mets à vouloir répondre point par point, justement cette volonté d'avoir un plan global. C'est la volonté globale, mais on est au démarrage. Il faut en être conscient et avoir cette humilité. Il y a des sujets sur lesquels effectivement, on doit compléter ce plan ainsi que cela a été dit. Toute bonne idée sera bienvenue. Nous examinerons ces idées-là. Nous en parlerons à nouveau en Conseil Municipal et dans les réunions partenariales qui seront organisées d'ici les prochaines séances. Nous en parlerons, notamment sur la manière dont on peut respecter l'animal, ni ne le chosifier, ni l'humaniser à l'excès. Ce n'est pas de faire de l'anthropomorphisme, mais tous ces éléments qui permettent de respecter le bien-être animal, sa sensibilité, le fait que ce soit un être qui peut ressentir de la souffrance, de la douleur. Tout cela nous tient à cœur. Dans l'ensemble des mesures présentées, nous avons cet objectif en ligne de mire permanente. Maintenant, il est clair que l'on est très loin d'avoir abouti sur l'ensemble de ces sujets. Je dirais même que nous avons besoin – c'est ainsi que Sylvie VIEU l'a expliqué – de pouvoir travailler avec l'ensemble des autres collectivités ou tout simplement, les associations, toutes les personnes concernées qui ont envie de nous faire partager leurs expériences et réussir bien sûr. »

Monsieur LANDREAU ajoute : « Je voulais peut-être répondre de manière globale à Monsieur SAINT-PASTEUR sur la méthode pour rappeler quand même cette méthodologie du Comité partenarial. On l'a dit un peu en ce sens d'ailleurs à l'ensemble des membres. C'était simplement pour dire que l'on est dans un partage du diagnostic, une coconstruction de chacune des actions et que derrière, on ne s'interdit pas non plus de faire évoluer ces actions. C'est un peu d'ailleurs ce que vous disiez, Monsieur le Maire. C'est que l'on évaluera et on fera évoluer le cas échéant ces actions. C'est un point important. Vous l'avez souligné, mais je vais quand même le redire pour éviter un flou. C'est vrai que dans l'action numéro 9 notamment qui est la thématique de la précarité, la médiation animale est incluse en quelque sorte dans cette fiche action. Je ne voulais pas laisser de flou là-dessus. D'ailleurs, on l'a formulé ainsi en disant que nous ferons un état des lieux de l'ensemble des actions possibles sur cette thématique. Nous les proposerons au Comité partenarial et nous les appliquerons si effectivement le débat et le consensus se fait au sein du Comité partenarial. C'est simplement pour vous dire que l'on avait d'ailleurs inscrit – non pas une litanie d'action – un cadre de réflexion globale sur toutes les actions liées à la précarité, quelle qu'elle soit d'ailleurs, que ce soient effectivement des personnes handicapées, précaires socialement, etc. Cela entre en compte. C'était pour répondre à cette question précise.

Enfin, je vous dirais que quand je vous écoutais, j'ai eu le sentiment que vous essayez de minimiser le plan d'action qui vous est présenté ce soir. C'est un peu le sentiment que j'ai eu. Madame CURVALE, j'ai aussi l'impression que vous raisonnez à voix haute. On ne savait pas parfois où vous vouliez en venir. C'est pour dire que ce plan d'action qu'il m'a semblé vous estimiez peu ambitieux, on a fait beaucoup de benchmarking. Sylvie VIEU l'a rappelé.

Les services de la Ville de Pessac, quels qu'ils soient parce que cela a été travaillé en transversalité, ont fait beaucoup de benchmarking. Retrouver autant d'actions et autant d'objectifs parce que certaines actions factuelles concrètement ne sont pas encore définies, les contours ne sont pas tout à fait définis, mais retrouver autant d'ambitions, d'objectifs définis à ce stade-là en six mois dans un plan d'action, je vous mets franchement au défi de trouver une autre Ville qui fait cela. »

Madame CAZAUX répond : « Je voulais juste vous préciser que nous souhaitons, Madame CURVALE et moi-même, intégrer le groupe de travail. »

Monsieur le Maire déclare : « Très bien. Parfait. Soyez les bienvenues, mesdames. Ce sera avec grand plaisir. »

Monsieur GRANGE répond : « Juste une précision sur le centre équestre qui me semble d'importance, la Ville est propriétaire d'animaux. C'est une situation somme toute singulière. À ce titre, on est évidemment déjà très attentif à la condition animale. C'est bien parce que ce travail a déjà été fait sur ce qui relève directement de notre compétence que l'on peut effectivement ensuite enclencher une démarche plus large, partenariale avec d'autres acteurs. »

Monsieur le Maire déclare : « Je crois que l'on n'a pas répondu sur ce que vous proposiez, Monsieur SAINT-PASTEUR, sur le fait de pouvoir réserver une partie du budget participatif. Je suis un peu étonné par votre proposition parce que le but est que le budget participatif soit proposé par d'autres que des élus. Donc, on ne va pas rogner le budget participatif en présentant une partie de ce budget sur proposition de vous ou d'un autre élu. Je pense que les associations et les particuliers d'ailleurs auront à cœur dans les projets participatifs de pouvoir proposer effectivement. Là pour le coup, si c'est retenu par l'ensemble des Pessacais – c'est l'objet des budgets participatifs, les modalités d'attribution –, nous pourrons à ce moment-là effectivement abonder avec le budget participatif. Je préfère qu'on le fasse dans ce sens-là plutôt que dans le fait de déjà enlever une partie du budget que nous avons prévu et qui du coup, sortirait du cadre strict du budget participatif. Je pense qu'il y a eu d'abondants échanges. »

M. SAINT-PASTEUR déclare : « Je voudrais quand même préciser un ou deux points. Vous n'allez pas venir me prendre par la même, mais j'avoue que celui qui organise une réunion ou une rencontre a normalement la responsabilité d'inviter les différentes parties prenantes. On ne va pas polémiquer sur ce sujet. Cela ne porte pas vraiment beaucoup d'intérêt. En tout cas, Élodie et Laure, nous nous représenterons. Il y a quand même un point. C'est normal. On essaye d'être ambitieux sur cette question-là. Je considère que la médiation animale n'est pas suffisamment mise en avant. Si elle est un sous-chapitre d'un axe ou d'un point d'un axe alors que c'est quelque chose de fondamental qui porte vraiment des vertus très importantes, cela méritait d'être mis en avant de façon plus significative.

Sur le budget participatif, l'idée n'est pas de décider à la place des habitants, mais de thématiser et de flécher potentiellement sur une partie du budget participatif. Le sens de la démarche était aussi d'être responsable vis-à-vis des deniers publics en ne donnant pas l'impression juste d'aligner des dépenses supplémentaires, mais de le faire à budget constant. C'était une réflexion aussi qui s'inscrivait dans une certaine logique d'attention à la dépense publique.

Sur la question du propriétaire ou la charte du propriétaire, c'est aussi un point important et plus large que les publics précaires qui sont évoqués dans le point numéro 9. En tout cas, ce sont des propositions d'amélioration. Vous avez l'air d'être très satisfait de vous-même. C'est un peu comme cela qu'on peut le ressentir aussi. Je citerai à nouveau Gandhi : « Le bonheur, c'est lorsque vos actes sont en cohérence avec vos paroles. » Donc, on verra à l'usage si vous avez raison d'être aussi satisfait de vous-même dès à présent. »

Madame VIEU répond : « Je vais juste dire que je suis satisfaite de moi-même moyennement vu ma prestation ce soir, mais que ce projet, j'en suis très heureuse. D'ailleurs, L214 qui n'est quand même pas notre famille politique est sortie très heureuse de ce qu'il s'est passé et du Comité. Au niveau national, on nous a quand même mis 18,8. Il n'y a pas tant de Mairies qui ont eu cette notation. Donc, oui. On est content. On peut bien sûr avoir 20, mais ce n'est déjà pas si mal. »

Monsieur le Maire déclare : « La contre-proposition que je faisais sur le budget participatif est aussi respectueuse des deniers publics puisqu'en l'occurrence, ce sera dans l'enveloppe des budgets participatifs. Vous le prenez dans un sens ou dans l'autre. C'est tout aussi respectueux. Simplement pour le coup, je pense que c'est plus respectueux de ce qu'est un budget participatif. Ne polémiquons pas là-dessus. Vous allez désormais faire partie des groupes. C'est une très bonne chose. Vous aurez donc l'occasion de pouvoir faire vos propositions. Nous pourrons ainsi élargir à la fois les propositions et l'audience de

ce plan d'action en faveur du bien-être animal. Merci encore, Sylvie. Merci, Jérémie. Merci à tous pour l'intérêt que vous portez à ce sujet-là. Je suis certain qu'effectivement, c'est un sujet qui va nous rassembler pendant plusieurs années. C'est déjà bien que l'on en ait trouvé au moins un. C'est un magnifique début, Sylvie. »

Le Conseil Municipal décide :

- de valider le plan d'action du bien-être animal pour la période 2021/2026 joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou convention afférents au bien-être animal
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions ou partenariats pouvant contribuer à sa mise en œuvre,
- de s'engager à présenter annuellement un état d'avancement des actions engagées au cours d'une séance du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_008 : Opération « Espace sans Tabac » – Convention de partenariat avec La Ligue contre le Cancer Gironde

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une délibération qui trouvera un large consensus et que j'ai grand plaisir à présenter devant vous. Elle a l'avantage dans une même démarche de relier une politique de promotion de la santé et de protection de l'environnement. Notre Ville souhaite mettre en œuvre une politique antitabac et une politique sans mégots en engageant une action de labellisation d'espaces extérieurs sans tabac. Cette demande s'inscrit pleinement et parfaitement dans le contrat local de santé de Bordeaux Métropole auquel notre Ville adhère. Deux principaux axes, le premier axe est la promotion de modes de vie favorables à la santé par la lutte contre le tabagisme actif, passif et toutes ses conséquences néfastes sur la santé. Le tabac, c'est 75 000 décès par an dont 45 000 par cancer, le poumon évidemment, mais pas seulement, le sein, les cancers ORL, la vessie, le pancréas et bien d'autres. C'est également un grand pourvoyeur de maladies chroniques non transmissibles elles-mêmes pourvoyeuses de handicaps et de comorbidités. Je citerai simplement les maladies cardiovasculaires et les bronchites chroniques que l'on appelle les BPCO. Le deuxième axe où s'inscrit également cette délibération est la promotion d'environnements favorables à la santé par la préservation de l'environnement, de la pollution des mégots. On connaît le temps nécessaire pour un mégot à disparaître dans la nature et en disparaissant, tous les toxiques qu'il peut libérer également, mais c'est également la prévention du risque d'incendies de l'environnement.*

Notre Ville a choisi de passer convention pour cette labellisation avec la Ligue contre le cancer Gironde. C'est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, forte de 700 000 adhérents et d'une centaine de comités départementaux. Elle est connue et reconnue pour son travail et son efficacité dans des actions nationales relayées localement. C'est une association que nous connaissons déjà, avec laquelle nous travaillons déjà. Je ne citerai par exemple que les opérations Octobre Rose et Mars Bleu respectivement pour la promotion du dépistage du cancer du sein et la promotion du dépistage du cancer du côlon. La création d'espaces sans tabac est envisagée à Pessac dans 17 lieux dont la liste est jointe à la délibération. Je vous demande donc d'approuver le principe de l'opération espaces sans tabac porté par la Ligue contre le cancer Gironde et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la délibération et tous documents afférents. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui déclare : *« Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la consommation de tabac pose en effet un vrai problème de santé publique. Elle est importante chez les plus jeunes, certains commençant à fumer dès le collège. Nous ne pouvons que nous en émouvoir. La mise en place de ces espaces sans tabac en lien avec la Ligue contre le cancer est donc un très bon signal. Toutefois, cette action de prévention ne peut être à notre sens qu'une première étape. Il serait nécessaire dans un futur proche de pouvoir étendre le dispositif. Monsieur le Maire, prévoyez-vous*

dans ces espaces sans tabac d'interdire également la vapote dont on sait qu'elle constitue une première étape pour les plus jeunes, préalable à la première cigarette ? Est-il également envisagé d'étendre le dispositif aux périmètres des enceintes sportives, mais également la consommation d'alcool dans ces lieux publics ?

D'autre part si la prévention est essentielle et doit être première, il nous paraît nécessaire de se doter de moyens pour faire respecter ces règles. Nul ne doute que le futur armement des policiers municipaux devrait freiner certains réfractaires à s'en griller une. Plus sérieusement, après une phase d'expérimentation et de sensibilisation comme cela a pu être le cas à Strasbourg ou à Paris, envisagez-vous de permettre la verbalisation d'éventuels contrevenants ? Je vous remercie par avance pour vos réponses. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHO** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, nous partageons tous et toutes, la lutte contre le tabagisme, car il en va de la santé et du bien-être des Pessacais et Pessacaises. Sur les 17 espaces extérieurs sans tabac qui comprennent parcs, bois et jardins, la question de la signalétique interroge. Il est dit que les panneaux signalétiques seraient dans le périmètre des espaces concernés. Sachant que la Mairie participe à hauteur de 60 % à leur réalisation, y aura-t-il des panneaux à toutes les entrées de ces espaces, y compris les entrées secondaires ou uniquement aux entrées principales ? Sur les marchés extérieurs par ailleurs, Cap de Bos, Bourrec, place de la Ve République, il est bien précisé que l'interdiction s'applique le matin. Cela ne me semble pas recouvrir la réalité temporaire de fréquentation de ces marchés qui dans certains cas, peuvent continuer jusqu'en début d'après-midi. Alors, à quelle heure le fumeur sur le marché extérieur est-il considéré comme étant dans l'illégalité ? Monsieur le Maire, interdire le tabac, c'est bien. Prévenir, c'est encore mieux. Quid des actions de prévention auprès des jeunes, de l'accompagnement à long terme au sevrage de Pessacais et Pessacaises qui veulent arrêter ? Sur le volet prévention, des engagements concrets de la Ligue contre le cancer auraient été appréciés pour conférer à cette convention un caractère volontariste. Je vous remercie. »*

Madame LOUNICI déclare : « *C'est un dispositif qui va s'installer dans le temps. Ce ne sont pas les 17 lieux que nous avons identifié aujourd'hui qui vont avoir la labellisation espaces sans tabac dès demain. Bien évidemment, cela va s'inscrire dans le temps et va s'amplifier. Nous allons avoir la possibilité d'être accompagnés par la Ligue contre le cancer qui a l'expertise et l'expérience de ces espaces sans tabac justement pour ce qui est de la signalétique et pour ce qui est de l'extension de ces espaces. Pour ce qui est de la vapote, est-ce que la vapote va en faire partie ou pas ?*

Je vous dirais que j'ai cherché, mais la réglementation nationale ne permet pas à ce jour de l'interdire. J'ai interrogé la Ligue contre le cancer sur l'expérience qu'ils ont des espaces sans tabac ailleurs. Ils ne peuvent pas à eux-mêmes l'interdire compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas de tabac. C'est une réflexion qu'il faut mener. Je pense que cela pourra être interdit à condition d'avoir un dispositif national, une loi.

Pour ce qui est du tabagisme des jeunes et de la première cigarette, toujours notre partenaire la Ligue contre le cancer va mettre en place des ateliers dans les écoles et dans les collèges de manière à faire en sorte que cette première cigarette ne puisse jamais être prise. Elle pourra également mettre en place des ateliers et un accompagnement. Ce qu'elle fait déjà dans d'autres collectivités pour accompagner les salariés qui ont envie de se sevrer contre le tabac et leur proposer une orientation sur les consultations d'addictologie pour l'arrêt du tabac.

Je crois que j'en oublie une. En ce qui concerne la signalétique, nous sommes en réflexion toujours avec la Ligue contre le cancer. Même si – vous l'avez dit – c'est un budget, nous sommes également en négociations avec la Ligue contre le cancer pour délimiter au mieux ces espaces et de manière supportable du point de vue du budget, de manière à ce que quelqu'un ne soit pas verbalisé alors qu'il pourrait nous opposer le fait que la signalétique n'était pas bonne. Enfin un dernier un dernier point, notre police municipale pourra avoir pour mission après bien évidemment un délai de pédagogie vis-à-vis de la population, de verbaliser les contrevenants. »

Monsieur le Maire déclare : « *Merci, Zeineb. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? La*

démarche a été initiée il y a déjà quelque temps puisque c'est quelque chose qui n'est pas tout récent. Cela arrive maintenant en Conseil Municipal, mais cela fait déjà quand même de nombreux mois, voire années que nous en parlons et que nous y songeons. Nous nous sommes posé effectivement toutes ces questions d'ordre pratique. Il est nécessaire effectivement que ce soit réaliste et réalisable. Après, c'est un peu comme pour le plan du bien-être animal. Ce n'est pas parce que l'on ne ferait pas tout qu'il ne faut rien faire. Je pense que c'est quand même un peu le principe qui doit nous animer collectivement. Il est clair qu'il y a un certain nombre de lacunes, qu'il y aura des ajustements sans doute à faire, de la pédagogie, qu'il y a toute une série de mesures complémentaires à prendre, de vérifications sur la pertinence des mesures que nous proposons. Tout cela se fera pour démarrer un processus. Ensuite, nous serons en mesure de pouvoir le compléter par les remarques que les uns et les autres formuleront et par le partenariat aussi que nous engageons avec la Ligue contre le cancer qui a une expérience que nous n'avons pas forcément. Je pense que la qualité de notre partenaire témoigne du sérieux aussi de notre démarche. Nous avons pesé effectivement toutes les contraintes et toutes les opportunités avant de le présenter au Conseil Municipal. Je pense qu'à défaut d'être parfaits – mais qui peut proposer une délibération parfaite –, nous sommes volontaires en tout cas. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de l'opération « Espace Sans Tabac » portée par la Ligue contre le Cancer Gironde
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la délibération et tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021_009 : Attribution de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pessac – année 2021

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur LAGARRIGUE** qui déclare : « *Merci, Monsieur YAHMDI. Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter ce soir cette délibération qui a pour objet l'attribution de la subvention annuelle du centre communal d'action sociale de la Ville de Pessac. Par délibération en date du 3 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention ayant pour objet d'une part de rappeler les missions confiées au centre communal d'action sociale par la loi et celles relevant d'une volonté municipale et de déterminer d'autre part les moyens de gestion mis à disposition par la Ville. Cette convention a été modifiée par un avenant numéro 1 ayant pour objet de préciser la répartition des missions entre le CCAS et la Ville concernant l'activité de partage de services de repas à domicile et en foyers de restauration des personnes du troisième âge.*

Pour information, je vous rappelle les missions du CCAS. C'est bien sûr la solidarité, l'autonomie et le bien vieillir de nos aînés, la santé le logement, le handicap et la petite enfance bien sûr. Depuis plusieurs années, le CCAS développe. Son champ d'intervention, son action de terrain et de proximité 7 jours sur 7 lors de la crise sanitaire a permis de répondre en urgence aux besoins des Pessacais. Les directions ont mis en place des outils et solutions afin d'adapter les services aux personnes. Au vu de la situation, il est donc nécessaire de maintenir la subvention de la Ville pour poursuivre cette dynamique. Cette subvention est de 5,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 que je vous demande d'approuver. »

Madame BOZDAG ajoute : « *Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais aujourd'hui remercier solennellement tous les personnels du CCAS pour l'engagement qu'ils ont eu à gérer la crise de la Covid. Ils ont fait un travail formidable. Je voudrais aujourd'hui les remercier officiellement. C'était pour la partie des remerciements. Je voudrais aussi signaler que ce budget a été évoqué lors de la Commission. Il est en constante augmentation. Cela implique qu'après une épuration d'une dette très importante au cours du dernier mandat, l'implication est que notre Municipalité, le groupe majoritaire tient en compte que l'engagement social est un engagement fort. Il se traduit par une augmentation du budget. On ne pourra pas dire que notre Municipalité ne s'inquiète pas des gens à travers du CCAS et des missions du CCAS. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Merci beaucoup. C'était une intervention préventive. Donc, très bien. C'est bien. Il en faut aussi. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On aura l'occasion de parler du budget lors de nos deux prochaines séances puisque le ROB aura lieu lors de la prochaine séance et le budget, en mars. Je regarde Stéphanie GRONDIN qui se prépare à ce grand moment. Donc, on a convaincu effectivement de l'intérêt que nous avons pour le CCAS, ses actions et les remerciements auxquels nous nous associons tous à son personnel pour toutes les actions qui ont pu être menées et qui sont encore menées parce que la crise de la Covid est loin d'être terminée malheureusement. J'associe évidemment tous les agents de la Ville parce que les agents de la Ville ne sont pas en reste dans ce domaine-là.* »

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 5 200 000 € au titre de l'exercice 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_010 : Mise à disposition descendante partielle du Service Santé Environnement pour la démoustication de confort – Avenant à la convention - Participation prévisionnelle de la Ville

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *J'étais étonné qu'elle soit dégroupée parce que c'est une délibération tout à fait technique. Il s'agit en fait de la démoustication que nous avons choisi de regrouper avec 27 villes de la Métropole en début 2020. Du fait que Saint-Médard-en-Jalles souhaite maintenant venir dans cette démoustication portée par Bordeaux Métropole, il faut que l'ensemble des 27 Villes déjà dans le dispositif délibèrent pour accepter l'entrée de Saint-Médard-en-Jalles.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Sur 28 communes, il y en avait que 27 qui participaient à cette action de Bordeaux Métropole. Avec Saint-Médard-en-Jalles, cela fera donc la 28e, la totalité des Villes. Alors, vous souhaitiez intervenir. Je pense que ce n'est peut-être pas sur Saint-Médard-en-Jalles, mais sur les moustiques à Pessac, j'imagine.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « *Après le bien-être animal, le bien-être des moustiques à Pessac. Monsieur le Maire, chers collègues, le réchauffement climatique est une réalité. Nous vivons maintenant avec un de ses effets. Les hivers pessacais sont plus doux et moins rigoureux. Ces températures clémentes permettent aux moustiques européens d'allonger leur cycle de vie et de reproduction et depuis quelques années, aux moustiques tigres de s'implanter dans notre Ville. La prolifération des moustiques devient un véritable problème de santé publique puisqu'au-delà de l'inconfort des piqûres, le moustique tigre qui est une espèce originaire d'Afrique véhicule des maladies telles que la dengue, le chikungunya, Zika, etc. Il faut être très prudent avec les campagnes de démoustication qui ne suppriment que les moustiques adultes et pas les larves. De plus, à force de traiter, les moustiques développent une résistance aux produits utilisés. Le moustique tigre est largement implanté à Pessac et sur la métropole en général. Il fait désormais partie de notre habitat. Nous devons cohabiter avec lui de mai à octobre. Les Pessacais subissent ces assauts toute la journée et il est relayé en début de soirée par notre bon vieux moustique européen. Il adore les jambes nues et vient vous sucer le sang en quelques secondes. Il est de plus très rapide et difficile à tuer. Il vit près de son garde-manger et se reproduit dans nos coupelles de plantes en pot, dans l'eau stagnante dans une vieille bêche, dans les regards d'évacuation des eaux de pluie.*

Des actions de communication menées par l'ARS et la Métropole expliquent aux citoyens comment éliminer les lieux de ponte de ces insectes qui nous pourrissent bien la vie. Pour l'instant, ce n'est pas suffisant. La lutte contre les moustiques urbains sera un des défis du 21e siècle afin d'éviter de nouvelles épidémies de maladies dites tropicales. Une réponse coordonnée des services métropolitains, municipaux et de l'ARS nous permettra de réduire cette prolifération. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire répond : « *Merci. Je pense que c'était une remarque. On est d'accord sur le sujet. Effectivement, il faut mettre toute notre énergie avec Bordeaux Métropole*

dans la lutte contre ces moustiques. C'est vrai que l'on n'intégrait pas les moustiques dans les animaux dont on assurait le bien-être. Je pense que l'on est tous d'accord là-dessus, mais il faut faire attention de ne pas dégrader les milieux en voulant s'attaquer aux moustiques. On est d'accord. Je mets aux voix, mais je pense qu'il y a unanimité.»

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'entrée de la ville de Saint-Médard-en-Jalles dans le dispositif de démoustication mis en place par Bordeaux métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition partielle de service correspondant,
- de prévoir le versement à Bordeaux Métropole des sommes dues telles que présentées dans le tableau prévisionnel joint.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_011 : Requalification des terrains de tennis de Saige – Convention partenariale de fonctionnement, de gestion et d'utilisation du nouvel espace

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. La délibération suivante, je vais le présenter moi-même puisqu'il s'agit de la requalification des terrains de tennis de Saige. Je vais revenir un peu sur cette opération. Puis, on va aussi parler de la convention de partenariat qui va nous lier aux associations qui vont en être les principaux utilisateurs. J'avais prévu un petit diaporama très rapidement. Il y a quatre diapositives. C'était pour vous présenter les anciens terrains de tennis qui étaient situés derrière le centre social et qui sont situés en face de la Résidence la cour carrée à Saige, qui ont vécu, qui étaient en tout cas aujourd'hui dans un état sur lequel il fallait une opération quand même assez importante. Sur la diapositive suivante, vous allez voir les objectifs classiques : l'amélioration bien sûr de la surface de jeu, apporter un élément de qualité aux habitants du quartier, une mise en conformité suivant la norme de la Fédération française de tennis et non pas de la FFF et remise au propre du mur de frappe. Donc, des travaux qui ont été longs, des travaux importants qui ont été conduits par DOMOFRANCE principalement. La Ville a participé à travers une subvention. C'est la délibération qui a été votée tout à l'heure au début du Conseil de manière groupée puisque nous participons à quasiment un peu plus de 40 % du budget. Les deux terrains que vous voyez ici, c'est le plan des nouveaux terrains de tennis qui vont permettre aussi l'installation d'espaces un peu conviviaux avec des bancs, des tables aussi pour que les familles puissent se poser autour de ces terrains de tennis.*

Les deux terrains de tennis sont mis à disposition de principalement deux associations. C'est pour cela que nous conventionnons avec eux. C'est en premier lieu bien sûr le centre social qui est à proximité directe des deux terrains de tennis et l'association Fête le Mur qui œuvre sur le quartier de Saige, mais qui a aussi de nombreuses actions sur le territoire pessacais sur le territoire métropolitain. Ils travaillent aussi beaucoup avec la Ville de Mérignac. Ils travaillent également avec la Ville de Bordeaux. C'était l'occasion aussi pour moi à travers cette délibération de saluer vraiment l'excellent travail qu'ils font tout au long de l'année. Ils permettent notamment à des jeunes qui habitent sur les quartiers politiques de la Ville de pouvoir s'initier à la pratique du tennis qui – comme chacun le sait – n'est pas forcément une pratique accessible à tous. Donc, cette association-là basée et domiciliée à Saige permet bien sûr l'accès au tennis, mais permet aussi aux enfants qui sont sur ces territoires-là de participer à des événements très importants. Je pense notamment à Roland-Garros. Ils y ont participé sur les années précédentes. Là, on est sur des années particulières avec la crise sanitaire, mais il y a tout un tas d'objectifs qui sont remplis. La rénovation de ces terrains de tennis, c'est leur permettre d'avoir des outils de travail qui soit à la hauteur en tout cas des objectifs qui sont fixés. La Ville participe à hauteur de 43 % à travers une subvention qui sera versée à partir de ce Conseil Municipal à DOMOFRANCE pour un montant de 60 000 euros. Je voulais aussi saluer le travail que fait bien évidemment le centre social. Comme vous le savez, les terrains de tennis sont utilisés par le centre social. C'est tout un tas d'événements.

On pense notamment par exemple aux Vibrations urbaines qui sont organisées aussi par la Ville, mais en partenariat avec le centre social. C'est tout un tas d'événements qui vont pouvoir être aussi mis en valeur sur ces espaces-là. Je précise également que ces terrains de tennis sont en accès libre au moment où ils ne sont pas utilisés par les associations. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire déclare : « Merci, Monsieur YAHMDI. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. C'était l'occasion pour nous de nous féliciter de cette démarche. Ces terrains – comme vous l'avez dit – étaient dans un bien triste état. DOMOFrance dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, répond tout à fait présent pour le bien des habitants et favoriser justement ce bien-vivre. On est dans une action qui est systématiquement multiple au service des habitants. On ne prétend pas encore une fois avoir toutes les idées, mais on peut compter en tout cas sur un partenaire tout à fait actif et volontaire sur le sujet qui est DOMOFrance. Je tiens aussi à le remercier à travers cette délibération. Les montants financiers ne sont pas énormes par rapport à d'autres engagements que DOMOFrance prend ou prendra avec Pessac, mais c'est un élément qui est essentiel pour le bien-être des habitants. »

Monsieur YAHMDI ajoute : « Cela contribue toujours à l'objectif que nous nous sommes fixé sur l'amélioration en tout cas des équipements sportifs de proximité dans le cadre aussi du PRU puisque nous aurons bientôt la livraison aussi des terrains synthétiques et de la plaine des sports de Saïge. Là, on est dans des opérations qui sont assez rapprochées et qui permettront très rapidement une utilisation aux habitants. »

Monsieur le Maire ajoute : « J'en profite d'ailleurs puisque vous parlez des terrains synthétiques pour faire une petite digression. Vous me pardonnerez, mais je pense que c'est un sujet sur lequel je souhaiterais attirer l'attention des élus et particulièrement des élus départementaux. C'est sur la question du terrain synthétique de Saïge. Nous avons fait une demande. Je pense que vous en souvenez. C'est dommage qu'il n'y ait pas Benoit GRANGE. C'est lui qui m'a fait part de ce sujet. Nous avons fait des demandes de subventions pour la constitution de ces terrains synthétiques, celui de serge en l'occurrence et celui à venir de Bellegrave, auprès des collectivités que sont le Département et la Région. Dans les deux cas à notre grande surprise, il nous a été répondu qu'il n'y avait pas eu la possibilité de regarder ces dossiers dans les délais et que donc, ils seraient reportés à l'année 2021. Jusque-là, rien ne me choque sur cet aspect-là. Il faut simplement savoir que les dossiers, on demande systématiquement qu'il n'y ait pas eu de commencement d'exécution pour que nous puissions obtenir des subventions. J'en profite pour dire aux conseillers départementaux – évidemment, il n'y a pas parmi nous de conseillers régionaux – que je souhaite que dans ce cadre-là lorsqu'il y aura réexamen, que l'on ne nous oppose pas le fait que l'on aurait commencé à réaliser – voire terminer d'ailleurs même – les aménagements pour nous refuser une subvention qui fait partie tout à fait du cadre d'intervention qui est contenu dans le règlement d'intervention de ces collectivités. Là, département que je m'adresse à vous. J'en profite pour faire cette incise et vous remercie par avance de ce bienveillant regard. Ce serait dommage. Les retards peuvent être dus à la Covid. En l'occurrence, ce n'est pas un retard de la Ville de Pessac, mais dans les collectivités auxquelles nous sommes adressés. Oui, je vous en prie. Si c'est pour nous dire que vous allez nous aider, c'est parfait. »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Je ne peux pas m'engager au nom d'une collectivité qui doit par ces processus délibératifs prendre des décisions collectives. Évidemment, je n'ai pas connaissance des contingences qui ont pu provoquer ce report. Globalement, le Conseil départemental à des règlements d'intervention. Notamment lorsqu'il a vu le complexe sportif Bellegrave pour prendre cet exemple, vous avez pu voir que l'on répond présent dans le cadre de nos règlements. Oui. Vous avez attiré notre attention. Je pense que l'on relaira cela au niveau du Conseil départemental sans difficulté. »

Monsieur le Maire répond : « Je vous en remercie grandement par avance. Je reviens au sujet des terrains de sport. Je pense que cela ne fait pas l'objet de débats particuliers. »
Le Conseil Municipal décide :

- d’approuver le projet de requalification des terrains de tennis de Saige
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention partenariale de fonctionnement, de gestion et d’utilisation du nouvel espace tennis du quartier entre Domofrance, l’Espace Social et d’Animation Alain Coudert, l’association Fête le Mur et la Ville.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021_013 : Plateforme des Services au Public, Maison du Droit et de la Médiation - Labellisation Point d’Accès au Droit (PAD) par le Conseil Départemental d’Accès au Droit de la Gironde

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Merci beaucoup. J’enchaîne sur la délibération suivante qui concerne la labellisation de la plateforme des services en point d’accès au droit par le CDAD de la Gironde. Le CDAD est le Conseil départemental d’accès au droit de la Gironde. C’est un groupement d’intérêt public présidé par le président du tribunal judiciaire de Bordeaux qui a pour mission de développer l’accès au droit, notamment pour les personnes les plus démunies. Cette mission est assurée par l’animation, le financement et la coordination d’actions et de permanences juridiques au sein de nombreux points, relais d’accès au droit et dans deux Maisons de la justice et du droit couvrant le territoire de la Gironde. Le CDAD 33 a proposé de labelliser la plateforme des services en point d’accès au droit (PAD). Cette labellisation devrait prendre effet au 1er février 2021. Elle permettra le financement par le CDAD d’une permanence d’un auxiliaire de justice, ce sera en l’occurrence ici un notaire, le financement par le CDAD d’une permanence en droit du travail, réalisé par la juriste du CDAD, l’intégration du réseau d’accès au droit du CDAD qui permet un partage et échange d’informations, accès à des formations juridiques par le CDAD et ses partenaires de l’accès au droit. Je vous remercie.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme TOURNEPICHE** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, connaître ses droits et obligations et savoir comment les exercer est essentiel pour tout citoyen. C’est notamment pour tendre à cet objectif qu’ont été créés ces différents lieux d’accès au droit que sont les points d’accès au droit par exemple, les plateformes de services au public ou autres Maisons de justice et du droit. Ces lieux sont animés et financés – vous l’avez dit – par le Conseil départemental d’accès au droit qui a notamment pour mission de définir et de mettre en œuvre une politique de développement de l’aide à l’accès au droit, notamment en faveur des personnes les plus démunies et au plus près de leur lieu de vie. C’est effectivement ce Conseil qui propose – c’est ce que nous examinons dans cette délibération – la labellisation des points d’accès au droit et qui reconnaît ces missions d’écoute, d’information, d’accompagnement des personnes qui ont des difficultés juridiques et administratives. La conséquence se traduit par un renforcement – vous l’avez évoqué également – des moyens humains sur différents types de permanences, que ce soit auxiliaires de justice ou droit du travail. Je n’y reviens pas. Ce dont on ne peut que se réjouir.*

Cette délibération aurait peut-être pu être l’occasion de faire un bilan de l’activité de la plateforme de l’accès aux services publics et Maisons du droit, peut-être d’un point de vue quantitatif ou qualitatif et peut-être aussi de réfléchir ou de nous informer en tout cas sur l’impact éventuel de l’évolution des accompagnements du fait de la crise sanitaire. Est-ce qu’il y en a eu ? Si oui, dans quelles mesures ?

Par ailleurs, la Maison du droit et de la médiation propose – comme son nom l’indique – un service de médiation citoyenne. Est-ce qu’il serait possible – peut-être que c’est prévu un peu plus tard – de nous préciser comment cette mission va s’articuler avec la fonction de médiateur de la Ville qui fait l’objet d’une autre délibération dans ce même Conseil ? Merci d’avance de vos éclairages. Bien entendu, nous voterons pour cette délibération. »

Monsieur YAHMDI déclare : « *Effectivement, un bilan de l’activité de la plateforme vous sera proposé parce que c’est une activité extrêmement riche. Il aurait été difficile aujourd’hui de vous présenter un bilan dans le cadre de cette délibération, mais c’est prévu. Je l’ai eu sous les yeux hier. On voit bien que le nombre d’actions qui sont portées par la plateforme est nombreux. Je peux vous que la crise sanitaire a quand même eu un*

impact sur le fonctionnement de la plateforme. Nous avons connu une fermeture, notamment lors du premier confinement. Le nombre d'accueils reste quand même très important puisqu'en 2020, c'est 5 497 personnes qui ont été accueillies. Par rapport aux années précédentes, ce que l'on peut comparer, c'est que l'on était entre 7 000 et 8 000 accueils selon les années. Là, on a quand même connu une diminution importante. Dès la reprise, dès l'ouverture après le confinement, les rendez-vous ont repris. Les personnes qui viennent aussi sans rendez-vous ont été présentes. Si l'on regarde sur les différentes années, on a eu 8 024 accueils en 2018 – cela a été une année importante –, presque 6 200 accueils en 2019 et 5 500 peu près en 2020. Il y a bien sûr tout le travail qui est mené par les partenaires de la plateforme au sein de la plateforme, les différentes associations qui ont des permanences. Tout à l'heure, on parlait par exemple de l'addiction, notamment de tout le travail de prévention auprès des jeunes. Il y a bien sûr la maison de santé de Bagatelle qui continue d'intervenir. Les rendez-vous pour cette permanence sont pleins toute l'année. L'écoute ou la présence en tout cas de ces professionnels en direction des jeunes, mais également des parents est importante. On a toujours bien sûr le Prado 33, l'association Info droit, le défenseur des droits qui est présent. Il y a aussi Familles en Gironde qui propose un accompagnement sur le budget, qui travaille aussi sur l'évaluation de l'endettement, qui accompagne dans les dossiers de surendettement et le suivi des dossiers. La plateforme représente aussi les usagers dans les commissions d'attribution de l'aide juridictionnelle par exemple. Donc, il y a tout ce travail-là qui est très important. Cela aurait été compliqué en tout cas de vous présenter tout ce bilan-là aujourd'hui, mais ce sera fait au moment où l'on présentera notamment le budget et le bilan autour des actions politiques de la Ville. Il me semble j'ai répondu à votre question. La deuxième question était ? »

Mme TOURNEPICHE répond : « Sur l'articulation avec les fonctions des médiateurs de la Ville. »

Monsieur YAHMDI répond : « Ce n'est absolument pas la même chose. Le travail que font des médiateurs citoyens, la médiation citoyenne est réglementée. C'est fait par des personnes qui sont formées, qui sont accompagnées. Cela permet de résoudre des litiges de la vie quotidienne. On a principalement dans le cadre de ce travail-là des litiges plutôt liés à des litiges de voisinage. Ce ne sont pas du tout des litiges liés à l'administration. C'est ce qui vous sera proposé tout à l'heure dans la délibération notamment que présentera ma collègue, Caroline. L'équipe de médiateurs citoyens intervient plutôt sur de petits problèmes du quotidien. C'est assez efficace. On en est assez fier sur la Ville de Pessac. C'est assez historique. C'est vrai que les résultats sont probants. On a une équipe de médiateurs citoyens extrêmement impliqués, motivés et qui répondent présents année après année. Pour certains, ils sont là depuis très longtemps et ont toujours la même envie et la même énergie. Tout à l'heure, j'ai salué le travail que faisaient les associations autour des terrains de tennis. Je voudrais vraiment saluer le travail fait par les agents municipaux notamment de la plateforme. Je rappelle quand même qu'elles ne sont que trois. C'est une petite équipe, mais il y a un travail conséquent qui est abattu. C'est vrai que les difficultés liées à la crise vont toucher de plus en plus de personnes, notamment des personnes qui sont déjà fragiles. Le travail de la plateforme va sans doute s'intensifier dans les mois qui viennent. Saluer leur travail, leur implication et vraiment les remercier pour tout ce qu'elles font. Elles restent aussi surtout force de propositions, notamment dans l'animation du partenariat local. Merci. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'une labellisation Point d'Accès au Droit de la Plateforme des Services au Public – Maison du Droit et de la Médiation de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Gironde ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette labellisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_019 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 3 décembre 2020

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui déclare : « *J'en profite pour remercier mes collègues et Monsieur le Maire pour la confiance qu'ils me témoignent en me nommant, en étant élue membre de la CLECT. C'est vrai que c'est un nom un peu difficile. En préambule, il faut savoir que l'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert des compétences et/ou des équipements. C'est pour cette raison qu'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place 4 juillet 2014 à la CUB devenue Bordeaux Métropole. La CLECT est l'organe essentiel dans le mécanisme de transfert des charges et la détermination des attributions de compensation correspondantes. À l'occasion de nouveaux transferts, le montant de ces attributions de compensation peut être bien évidemment révisé. Le rôle de la CLECT est celui d'évaluer, de calculer avec l'aide des services financiers les charges nettes. Cette CLECT émet un rapport d'évaluation des charges nettes transférées. C'est justement celui-là que je suis en train de vous présenter. Ce rapport est soumis à l'approbation par les communes. Puis, Bordeaux Métropole délibère en fixant les attributions de compensation pour l'année en cours. Enfin après délibération de Bordeaux Métropole, Bordeaux Métropole notifie aux communes les attributions de compensation de fonctionnement et les attributions de compensation d'investissement au plus tard le 15 février 2021. Nous avons cette contrainte de délai et de calendrier.*

Cette délibération revient sur les anciens rapports des CLECT déjà adoptés. Dans les cas de la loi MAPTAM, six rapports ont déjà été adoptés. La dernière CLECT, la dernière réunion, celle qui fait l'objet de ce rapport a eu lieu le 3 décembre 2020 avec l'ordre du jour suivant. Il nous a d'abord été présenté le rôle de la CLECT dans son organisation, son périmètre d'action et ses méthodes de calcul et d'évaluation des charges transférées. Le deuxième point de l'ordre du jour a été l'élection du Président. C'est Madame FERREIRA qui a été élue à l'unanimité, Présidente de la CLECT. Le troisième point de l'ordre du jour est l'élection du vice-président. C'est Monsieur Kevin SUBRENAT, Maire d'Ambès qui a été élu également à l'unanimité, vice-président de la CLECT. Le quatrième point de l'ordre du jour a été la modification de l'article 2 du règlement intérieur de la CLECT, également adoptée à l'unanimité. En résumé, il s'agissait suite à une jurisprudence de ne plus mettre sur cet article « le représentant est désigné par le Maire », mais « le représentant est élu par le Conseil Municipal ». Le cinquième point de l'ordre du jour était le règlement intérieur dans sa globalité, également voté à l'unanimité. Le sixième point a été la présentation des révisions de niveaux de services depuis la mise en œuvre des cycles de 1 à 5 de la mutualisation pour les 14 communes concernées qui adhèrent à la CLECT et leurs impacts sur les attributions de compensation. Enfin le septième point de l'ordre du jour a été la présentation de la synthèse générale des attributions de compensation qui découlent des révisions de niveaux de services.

Les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le montant des attributions de compensation prévisionnel et ont adopté le rapport. Pour notre Ville, l'attribution en 2021 de compensations à verser à Bordeaux Métropole en investissement sera majorée de 57 485 euros, celle de fonctionnement de 206 672 euros. Ainsi, l'attribution de compensation à l'investissement à verser à Bordeaux Métropole en 2021 s'élèvera à 1 020 290 euros et l'attribution de compensation de fonctionnement s'élèvera à 1 016 986 euros. Je vous demande donc d'approuver le rapport définitif de la CLECT en date du 3 décembre en annexe – le rapport est joint à la délibération et je vous en ai résumé les grandes lignes –, d'autoriser l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section investissement, d'arrêter pour 2021 les montants que je vous ai déjà cités pour l'attribution de compensation en investissement et l'attribution de compensation en fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire. Merci. »

Monsieur le Maire répond : « *Zeineb, merci beaucoup pour cet éclairage sur ce sujet assez ardu, mais essentiel de la CLECT. Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a*

pas de question. Je vous remercie de rendre hommage au travail de la CLECT et à la qualité du rapport qui vient de nous être présenté. Merci beaucoup. »

Le Conseil Municipal décide :

- d’approuver le rapport définitif de la Commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 3 décembre 2020 joint en annexe.
- d’autoriser l’imputation d’une part de l’attribution de compensation en section d’investissement et d’arrêter pour 2021 le montant de l’attribution de compensation d’investissement à verser à Bordeaux Métropole à 1 020 290 € et le montant de l’attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 10 106 986 €.
- d’autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l’application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Monsieur RAUTUREAU arrive en séance.

aff n° DEL2021_021 : Exercice 2021 – Répartition n° 1 des crédits de subventions

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui déclare : *« Je vous propose de procéder à la répartition des crédits de subventions, cette répartition numéro une de l’année. Ce sont des crédits de subventions qui sont présentés là avant le vote du budget, mais qui permettent effectivement aux associations de pouvoir fonctionner, notamment dans les domaines des quartiers qui en ont besoin. Ce sont toutes des subventions de fonctionnement. C’est-à-dire qu’il n’y a là aucun projet. Sinon, nous anticiperions sur la répartition des subventions d’associations. Vous avez donc 483 100 pour la maîtrise d’œuvre urbaine et sociale, 30 000 au titre de la prévention médiation, 38 950 au titre des actions éducatives, 11 900 au titre de l’animation jeunesse et 183 285 au titre du soutien à la pratique culturelle. Ceci pour un total général de 847 235 euros. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« Monsieur le Maire, Madame l’Adjointe au Maire, chers collègues, comme nous vous le signifions lors de la question orale, nous avons été interpellés par des responsables associatifs qui n’ont pas été – contrairement aux années précédentes – informés en temps voulu du dossier de subvention 2021, ni par mail ni sur sa mise en ligne sur le portail associatif. Vous nous en informiez tout à l’heure également. La stratégie de ne pas envoyer de mails cette année est un peu étonnante et ne paraît pas la plus pertinente.*

Cependant considérant la période complexe et les difficultés rencontrées par un certain nombre d’associations, nous pensons qu’il serait important de pouvoir repousser la date limite du dépôt afin de mettre tout le monde sur un même pied d’égalité. Sachant que les associations sportives avaient reçu les informations en amont par mail par l’Office des sports. Nous vous remercions. »

Madame DAUNY répond : *« Je vous réponds sur le report, le reste ayant déjà été abordé tout à l’heure. Vous en conviendrez. Concernant le report, il est difficile parce que nous sommes après limités par les dates et échéances futures. Plus on reportera, plus des associations attendront pour obtenir leurs subventions et elles ne le souhaitent pas. En plus, ce serait quand même malvenu pour celles – elles sont nombreuses – qui ont déjà déposé leurs dossiers. Les associations ont une date limite qui est le 31 janvier, dans très peu de jours. Cela n’empêche pas celles qui seraient un peu retardataires de pouvoir le déposer après. Bien sûr, leur dossier sera étudié plus tard. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Voilà. Vous voyez ce n’est pas un couperet total. Vous l’avez compris. Sachant que l’on est le 26. Il reste cinq jours pour remplir un dossier, même si vous nous avez fait remarquer tout à l’heure que c’était un dossier très complexe. Pour l’avoir regardé, je ne trouve pas qu’il soit particulièrement complexe. En tout cas, les associations qui ont à remplir un dossier complexe se sont préoccupées de déposer leur dossier parce que cela veut dire qu’elles ont de grosses activités. Pour les autres, je pense*

que le dossier est beaucoup plus rapide à réaliser. En cinq jours même si elles ne l'apprenaient qu'aujourd'hui – je ne doute pas que celles qui vous en ont parlé sont déjà au courant –, je pense qu'elles peuvent tout à fait respecter la date limite. Comme l'a dit très justement Madame DAUNY à l'instant, celles qui le feraient a posteriori seraient simplement examinées un peu plus tard dans l'examen des subventions. C'est tout. Il n'y a pas d'impossibilité. On peut déposer un dossier subvention quand on veut. On a simplement une règle d'annuités budgétaires à respecter. Comme cela a été dit tout à l'heure dans la réponse que Madame DAUNY vous a faite dans la réponse à la question orale, l'année dernière en tout cas, c'était en octobre qu'il fallait répondre. Pour le coup, on a vraiment beaucoup décalé. Vous pouvez tout à fait répondre, mais c'est moi qui distribue la parole. Je la donne d'abord à Monsieur Naji YAHMDI. Après, je vous la redonnerai. »

Naji YAHMDI déclare : « Ce que je voulais proposer, Madame BRIDIER si vous avez des associations qui aujourd'hui rencontrent des difficultés pour remplir le dossier, c'est de nous en faire part pour que l'on puisse les accompagner. On a aussi des agents municipaux qui aident, qui accompagnent aussi les associations qui ont un peu de mal par moment à trouver des informations ou à monter le dossier comme il faudrait exactement. On peut le faire. On peut les accompagner. Je pense que si elles sont venues vous voir, c'est peut-être qu'elles sont en difficulté. Si elles sont en difficulté, si vous pouvez les orienter vers les services concernés ou en tout cas, en parler avec les élus concernés selon les différentes directions, on se fera un plaisir vraiment de les accompagner sur les jours qui viennent. On est toujours bienveillants vis-à-vis de nos associations. Si certaines déposent aussi des projets un peu en retard, on essaye aussi d'être réactif et d'essayer en tout cas de répondre favorablement à partir du moment où les projets déposés répondent bien évidemment aux orientations prioritaires de la Ville. N'hésitez pas à nous communiquer le nom de ces associations qui vous ont sollicitées. »

Madame BRIDIER déclare : « Cela va être une réponse extrêmement rapide. Si j'ai bien compris, vous avez acquiescé sur ma demande de report puisque le 31 janvier n'est pas un délai de rigueur et que les associations peuvent poser un peu plus tard. Donc, j'ai entendu et je vous en remercie. »

Monsieur le Maire répond : « Ce n'est pas ce qu'a dit Madame DAUNY. Madame DAUNY va peut-être préciser pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. »

Madame BRIDIER ajoute : « Merci pour cette proposition, Naji YAHMDI. C'est vrai que quand il y a des associations qui sont en difficulté, on ne va pas les balader. Si l'on a la possibilité de les aider à remplir, on va le faire bien évidemment. »

Madame DAUNY répond : « Je vais préciser deux choses. Je vais compléter ce que Monsieur YAHMDI a dit. Effectivement, bon nombre d'associations sont venues parce que ce n'est pas toujours facile de télécharger le dossier. Les gens n'ont pas toujours le matériel adéquat ou alors le logiciel qui convient. Bon nombre d'associations sont venues à la direction de la vie associative à la Villa Clément V. c'est quelque chose que les personnels font quotidiennement. Par ailleurs, au niveau de la date limite, je répète que c'est bien le 31 janvier. Si les associations se trouvaient un peu en difficulté ou en délicatesse avec les renseignements demandés dans le dossier, le dossier pourrait toujours être déposé après, mais sera traité après, pas pour le premier versement. C'est très clair. »

Monsieur le Maire ajoute : « Elles peuvent toujours prendre quelques libertés avec les délais, mais cela veut dire qu'il n'y aura peut-être pas la même réponse. C'est tout. »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_022 : Création d'une fonction de médiateur de la ville de Pessac – Désignation

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BENARD DENDE** qui déclare : « La médiation est un mode alternatif de règlement des différends par l'intervention d'un tiers. Le médiateur est quelqu'un d'impartial et d'indépendant qui a pour mission d'entendre les parties en conflit, de confronter leurs points de vue et de les aider à parvenir à une

solution négociée conforme à leurs intérêts. Il y a des dispositifs de médiation qui sont accessibles aux Pessacais, les médiateurs citoyens par exemple – on en parlait tout à l'heure – accessibles via la plateforme des services au public. Il y a également des médiateurs de justice, des médiateurs de consommation. Cependant, on constate qu'il n'existe pas de dispositif sur Pessac qui permet de régler les différends entre les Pessacais et les services de la Ville. C'est en ce sens que l'on souhaite mettre en place un médiateur de la Ville. Ce dispositif s'inscrit dans notre souhait politique de mettre la concertation au cœur des politiques publiques pessacaises.

La mission de ce médiateur de la Ville tient en trois points. Le premier est de faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics. La deuxième mission est de formuler des propositions d'amélioration pour prévenir les litiges qui sont répétitifs et ainsi pour contribuer à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. La troisième mission est que le médiateur de la Ville pourra également s'autosaisir des situations qu'il juge préoccupantes. On a balisé précisément les champs d'intervention sur lesquels le médiateur pourra être saisi. On exclut donc les champs suivants. On exclut les décisions des commissions d'attribution, demandes de logements, demandes de places en crèches, etc. On exclut également les décisions de justice. On exclut les conflits hiérarchiques ou disciplinaires entre l'administration municipale et ses agents. On exclut également les litiges d'ordre privé, commercial ou familial qui peuvent être traités par les médiateurs citoyens dont on parlait tout à l'heure. On les exclut parce que des voies de recours spécifiques existent pour chacun de ces litiges.

Une petite précision quand on parle d'administration municipale, on entend les services de la Ville de Pessac et également les services qui sont mutualisés de Bordeaux Métropole lorsqu'ils interviennent sur des compétences pessacaises.

Comment est-ce que l'on pourra saisir ce médiateur de la Ville ? D'abord, on veut préciser que le recours au médiateur sera gratuit, sera confidentiel et pourra se faire par écrit, par courrier, par mail ou par le biais de correspondants. Toute demande de médiation de la part d'un Pessacais donnera lieu à un accusé de réception. Le médiateur pourra quand même décider de refuser d'instruire une saisine si elle n'est pas recevable au regard des conditions que l'on a communiquées. Les limites sont le respect du champ de compétence du médiateur. C'est également la nécessité d'avoir effectué au préalable des démarches auprès du service concerné. Une limite peut également être le caractère tardif de la saisine par rapport au fait générateur. Une limite sera également l'existence d'une décision de justice sur ce même différend. Dans ce cas-là, le requérant sera informé du refus par écrit. Les suites qui pourraient être données à la médiation, à la fin de la médiation, le médiateur va adresser ses conclusions par écrit. Soit, il va donner satisfaction totalement ou partiellement à la demande du requérant. Soit, il va rejeter la demande du requérant. Dans ce cas-là, il va constater qu'il n'y a eu aucun dysfonctionnement avec l'administration concernée ou que les conséquences n'ont pas engendré d'iniquité particulière.

Pour que la mission de médiateur de la Ville s'exerce bien, il faut à la fois que la Ville s'engage par rapport au médiateur et que le médiateur s'engage par rapport à la Ville. Les engagements que prend la Ville par rapport au médiateur sont d'abord des engagements d'indépendance qui seront assurés et garantis. Ce sont également des engagements de mises à disposition de moyens matériels. Là, on parle d'ordinateur, téléphone portable, une adresse mail dédiée, un bureau d'audience pour assurer les rendez-vous. On se dit aussi que l'on va démarrer par ces moyens matériels et qu'au fur et à mesure de l'évolution des activités, on pourra éventuellement se reposer la question en fonction du nombre de saisines de l'adaptation des moyens matériels à la réalité. Un autre engagement que prend la Ville par rapport au médiateur, c'est l'information des Pessacais. Donc, la Ville va informer les Pessacais de l'existence de ce médiateur. Le médiateur lui-même prend des engagements par rapport à la Ville, notamment l'engagement de faire un rapport annuel en Conseil Municipal dans lequel le médiateur fera une analyse des saisines, un récapitulatif des principaux litiges qu'il aura traités, expliquera le cadre dans lequel il a pu exercer ses fonctions et nous présentera également ses propositions d'amélioration pour pouvoir obtenir une meilleure qualité du service rendu aux usagers et pour éviter le

renouvellement d'un certain nombre de litiges répétitifs ou significatifs.

Quelques précisions sur le contour de la mission, la mission de médiateur de la Ville sera une mission bénévole que l'on propose de créer pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par délibération en Conseil Municipal. Le profil du médiateur de la Ville doit donc être une personnalité qui présente les garanties d'indépendance, d'impartialité et d'éthique, mais également de compétence et d'efficacité. Au regard de ces éléments, il nous paraît souhaitable que les Pessacais puissent recourir à une personnalité dont les qualités personnelles, l'expérience et la parfaite connaissance de la Ville permettent de rapprocher les points de vue et de faciliter le règlement des problèmes rencontrés dans les relations avec les services de la Ville. Autant de critères qui nous conduisent à proposer cette mission à Irène MONLUN. Je vous propose donc d'autoriser la création d'une fonction de médiateur de la Ville de Pessac et de désigner Madame Irène MONLUN en qualité de médiateur de la Ville pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par délibération du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire déclare : « Merci beaucoup, Caroline. C'est une belle délibération par le contenu. La fonction de médiateur de la Ville était une fonction qui n'existait plus à Pessac depuis le précédent mandat puisqu'elle avait existé auparavant dans des périmètres légèrement différents, mais c'est en tout cas une fonction qui avait déjà existé sur la Ville et qui avait déjà été incarnée.

Donc, elle est belle par à la fois le contenu et par la personne que nous proposons, Irène MONLUN qui a été adjointe à la vie associative dans le précédent mandat et dont chacun – je pense – a pu apprécier la hauteur de vue, la qualité d'écoute et cette volonté systématique de vouloir concilier et faire concilier les points de vue. Parfois – je le reconnais – en tant que Maire lorsqu'elle était mon adjointe, je trouvais qu'elle voulait trop concilier, mais je trouve que c'est ce qu'il faut pour être médiateur. Donc, c'est une très bonne chose de pouvoir compter sur une personne de cette qualité et de cette expérience – comme tu l'as dit tout à l'heure – avec cette parfaite connaissance de la Ville et de ses habitants. Beaucoup la connaissent à titre personnel. Elle a été professeur. Beaucoup l'ont eu comme enseignante, mais ce n'est pas ce qui fait l'essence ou du moins l'exclusivité de l'essence de sa qualité. C'est bien sûr tous les traits de son caractère et toutes ses qualités qui font d'elle la personne idéale pour ce poste-là pour les trois prochaines années. Elle en a envie. Elle en a l'énergie. Elle avait effectivement un peu une inquiétude de l'ampleur de la tâche. On s'est évertué à la rassurer, Pascale PAVONE et Caroline BENARD DENDE au premier rang et moi-même pour que nous puissions compter sur son intervention. C'est vrai que je pense que nous avons encore beaucoup à apprendre d'Irène. À la fois par son contenu et par la personne que nous proposons, c'est un sujet qui mérite – je pense – notre intérêt et l'intérêt de la Ville. Est-ce que vous souhaitez réagir ? Monsieur CERNIER. »

Monsieur CERNIER déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous réjouissons de la recreation d'un poste de médiateur de la Ville de Pessac. Aider les usagers dans leurs démarches face aux services publics est une nécessité tant elles sont devenues complexes, en particulier avec le tout numérique, mais quel dommage de s'arrêter aux seuls services de la Ville et services mutualisés. Quid des autres services publics ou délégations comme l'eau, le gaz, l'électricité ? La liste est non exhaustive bien sûr. Dans leur vie quotidienne, les Pessacais et Pessacaises te rencontrent plus de difficultés avec ces services qu'avec ceux de notre Commune. Le poids d'un médiateur de la Ville serait une aide précieuse pour un public ne maîtrisant pas ou mal le Français et/ou l'informatique et/ou les règles de fonctionnement de ces services. Je me souviens précisément d'une intervention de Raymond DUBOURG qui a dû être l'un des premiers médiateurs de la Ville de Pessac. D'ailleurs, je vais me permettre si vous voulez bien, Monsieur le Maire, une petite digression concernant Monsieur DUBOURG qui est décédé récemment en novembre 2020, qui a été longuement élu et adjoint à la Mairie de Pessac, plus accessoirement peut-être pour vous, mais pas pour moi, Président du comité de quartier de Noes et pendant au moins un mandat, un médiateur reconnu sur la place de Pessac. Je reprends. Je me souviens précisément d'une intervention de Raymond DUBOURG pour

éviter en plein hiver une coupure d'électricité à une mère seule avec deux enfants. Je me souviens que c'était un vendredi. Il avait eu le dossier le matin. Cela devait être coupé dans la journée. C'était un dossier très compliqué. Il l'a ensuite accompagné vers les services sociaux de la Mairie de Pessac. Nous ne doutons pas de l'utilité d'une telle fonction, mais nous trouvons son champ trop limité. C'est bien dommage pour les Pessacais. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire déclare : *« Je vais vous dire une fois de plus ce que j'ai tout à l'heure. Puisque l'on ne fait pas tout, on ne devrait rien faire. Ce n'est pas grave. On ne tournera pas d'accord. Chaque fois que l'on fait un pas, vous regarderez que l'on n'en ait pas fait deux. C'est ainsi. Il faut que nous y habituions. Caroline, est-ce que tu veux préciser certains éléments sur justement le périmètre, sur les champs qu'a cités Monsieur CERNIER ? »*

Madame BENARD DENDE déclare : *« Sur les champs que vous avez cités, Monsieur CERNIER, la plateforme d'accès au droit est exactement le lieu qui va pouvoir renseigner les Pessacais puisque ce que l'on a voulu faire, c'était créer un dispositif de médiation entre les services de la Ville et les Pessacais et ne pas venir empiler des dispositifs qui existaient déjà.*

Quand les personnes ont des problèmes avec ce que vous citez, des factures, etc., il y a des médiateurs au sein de la plateforme d'accès au droit qui sont exactement là pour cela. On se rend compte qu'il y a aussi des médiateurs qui sont présents dans l'ensemble de ces entreprises ou sur l'ensemble de ces services qui peuvent être eux aussi mobilisés sur ces champs extrêmement spécifiques. Il nous a paru vraiment important de ne pas ouvrir l'ensemble des champs de médiation au médiateur de la Ville de Pessac et de ne pas empiler des dispositifs. On a limité nos interventions sur ce qui fait aujourd'hui l'objet d'absence de médiation. »

Monsieur RISTIC déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, vous proposez que la Ville de Pessac étoffe les dispositifs de concertation et de médiation en créant un médiateur de la Ville dont les missions seront de fluidifier les relations entre l'administration municipale et les usagers des services publics et de proposer des pistes d'amélioration. Les questions orales régulièrement posées et encore aujourd'hui montrent que cela ne sera pas un luxe. Des litiges, des contentieux peuvent naître d'un dialogue parfois présentant quelques lacunes. La mission du médiateur de la Ville est une mission exigeante qui demande du temps et des compétences très diverses dans le domaine juridique, mais aussi dans l'art de gérer les conflits. Pouvez-vous nous indiquer le programme de formation qui est prévu pour accompagner la prise de fonctions du médiateur bénévole ? De même, avez-vous pu par comparaison avec des communes de la même strate, quantifier le volume de temps que le bénévole devra consacrer pour assurer pleinement sa mission ?*

La réussite de la mission de médiateur de la Ville repose sur son indépendance à l'égard de la Municipalité. Les citoyennes ne doivent pas avoir le sentiment d'un lien fort entre le médiateur et l'équipe municipale en place. Un simple sentiment même injuste peut fragiliser la mission. Aussi, il pourrait être utile que les bureaux du médiateur ne soient pas situés au sein même de l'hôtel de Ville, mais dans un lieu moins connoté, la plateforme des services publics par exemple. De même, n'est-il pas risqué de confier cette lourde tâche à une ancienne adjointe au Maire ? L'apparence peut nuire. À Rennes par exemple, le médiateur n'est pas électeur ni éligible sur la commune. Merci. »

Monsieur le Maire déclare : *« Je pense que j'aurai toujours du mal avec vos prises de parole, Monsieur RISTIC. C'est pour montrer que je ne réserve pas ce genre de piques à Madame CURVALE pour la rassurer complètement. C'était l'objectif de ma prise de parole. Je ne vais pas aller plus loin dans ce domaine-là. Je suis passablement étonné. Je suis effectivement déçu. Consterné, c'est peut-être un peu exagéré, mais déçu par ce genre de propos parce que je pense que la fonction de médiateur telle que vous l'envisagez est une fonction qui n'est pas du tout celle que nous proposons. Nous proposons une fonction de médiateur qui est une fonction de conciliation, une fonction d'humanité. Je pense que l'intervention qui a précédé celle de Monsieur CERNIER, qui rappelait le souvenir de*

Monsieur DUBOURG et de ce qu'il pouvait faire, qui a été médiateur, qui a d'ailleurs été adjoint au Maire, je ne suis pas certain que cela ait nui à sa fonction de médiateur. Je pense même que cela a plutôt aidé. Lorsque Monsieur DUBOURG prend fait et cause pour cette famille et essaye de se débrouiller pour trouver une solution, je ne pense pas qu'il trouve cela dans des manuels de droit. Je ne pense pas. Je pense qu'il le trouve dans son humanité, dans sa connaissance des rouages et sa connaissance des personnes.

Madame MONLUN n'est peut-être pas diplômée en droit, mais je pense qu'il n'a pas été nécessaire qu'elle le fût pour qu'elle exerçât avec beaucoup de talent sa mission d'adjointe à la vie associative. Demander aujourd'hui quels sont les diplômes ou quel est le programme de formation que nous allons proposer Madame MONLUN, elle fera les formations si elle estime que c'est nécessaire. Il n'est pas dans mon propos de dissuader ou de censurer un besoin qu'elle exprimerait, mais nous n'avons pas besoin aujourd'hui d'un médiateur qui soit docteur en droit. Il y a des services pour cela. Il y a des services compétents au sein de la Ville, hors de la Ville, des associations, etc.

On est véritablement sur la prise en compte de la complexité de l'humanité et la complexité des relations entre des citoyens et une administration, en l'occurrence locale, celle que nous maîtrisons, la nôtre et qui peut parfois effectivement prendre des tours indésirables, voire ubuesques. De cette manière-là, nous aurons la possibilité de restaurer un dialogue. Le médiateur est quelqu'un qui va restaurer un dialogue sur une base d'équité et de volonté de conciliation. C'est l'objectif.

Dire qu'il vaudrait mieux chez quelqu'un de totalement extérieur qui ne connaisse rien à la Mairie, qui ne soit ni électeur ni éligible, je suis désolé. Je ne vous suivrai pas là-dessus. Je pense au contraire que ce n'est pas du tout ce que nous proposons. Vous avez le droit de proposer autre chose. En l'occurrence, ce n'est pas ce que nous proposons du tout. C'est autre chose que vous proposez. Peut-être qu'à Rennes, ça marche. Chez nous à Pessac, nous entendons nous inscrire peut-être aussi dans une tradition que l'on avait laissée de côté pendant un mandat. C'est celle que Monsieur DUBOURG et Monsieur LAGOEYTE. Vous auriez pu citer aussi Monsieur LAGOEYTE qui était aussi adjoint et qui à ce titre, n'a pas fait preuve de manque d'indépendance ou de discernement, aussi bien que l'autre d'ailleurs dans l'exercice de leurs fonctions de médiation, mais qui ont su par leur connaissance intime des personnes, des rouages, mais également des limites de notre action déjouer ou dénouer un certain nombre de difficultés. C'est effectivement sous ces auspices que je souhaite que les fonctions de Madame MONLUN puissent désormais s'exercer. Voici ce que nous proposons. Est-ce que vous voulez compléter ? »

Madame PAVONE déclare : « Je voudrais juste dire que Madame MONLUN n'a pas attendu que nous lui présentions un plan de formation en bonne et due forme. Elle a commencé à se rapprocher déjà de l'ensemble des personnes qui étaient déjà en situation de médiation et elle continue bien évidemment avec sa curiosité naturelle à essayer de chercher. Si elle a besoin de notre aide pour mettre en place des formations, ce sera avec plaisir. Elle le fera toute seule avec nous bien sûr. »

M. SAINT-PASTEUR déclare : « Je voudrais simplement prendre la parole pour expliquer le sens du vote de notre groupe. J'ai plutôt de l'affection et de l'estime pour Madame MONLUN. J'entends les arguments qui ont été développés sur la continuité, la comparaison avec des personnalités comme Raymond DUBOURG ou Christian LAGOEYTE. Il y a une petite différence néanmoins qu'il faut souligner. On était sur d'anciens élus. Madame MONLUN était quand même sur votre liste lors des dernières élections. Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose que des élus comme Christian LAGOEYTE ou Raymond DUBOURG. On aura plutôt une abstention pour cette raison, notamment par rapport à l'indépendance qui est évoquée. On a une petite subtilité. Ce n'est pas un vote contre. C'est une abstention. Il y a une petite différence quand même entre ce qui était pratiqué préalablement et surtout, il y a une autre peut être forme de rapport à la médiation aujourd'hui qui est plus installée dans le paysage public et plus normée, cette question de transparence, d'indépendance qui peut-être plus forte que cela ne pouvait l'être dans les années 90 par exemple. Voilà pour la petite explication de vote. »

Monsieur le Maire déclare : « Je maintiens ce que j'ai dit. Je pense que ce n'est vraiment

pas une fonction technocratique. Ce n'est pas une fonction administrative. C'est une fonction d'humanité avant tout dont on a besoin, qui permettra de restaurer un certain nombre de liens qui peuvent être parfois distendus du fait de la complexité des affaires administratives. Je pense que l'amener ici serait utile aussi par exemple. Pour ce qui concerne votre prévention sur le fait que Madame MONLUN ne jouirait pas de toute l'indépendance d'esprit vis-à-vis de la majorité que je conduis aujourd'hui parce qu'elle a figuré sur sa liste, c'est d'abord bien mal la connaître. Votre affection devrait aller jusqu'à avoir un peu d'objectivité dans la manière dont vous voyez sans son caractère et son indépendance d'esprit. C'est une femme libre dans tous les sens du terme. L'argument par lequel vous dites qu'elle faisait partie de la liste contrairement à ses prédécesseurs. Il me semble que Monsieur DUBOURG était sur la liste de Monsieur ROUSSET.

Il me semble que Monsieur ROUSSET a été élu Maire. Monsieur DUBOURG a été élu sur la liste de Monsieur ROUSSET au premier mandat. Ensuite, il y en a eu deux autres. Monsieur ROUSSET a été ensuite élu Maire en 2001. Il a été élu et a laissé la place à Monsieur AUGÉ, mais il a été élu aussi. Je pense que c'étaient quand même bien les mêmes majorités. En plus pour le coup, il y avait une très grande permanence dans les élus qui étaient entre les trois premiers mandats de Monsieur ROUSSET. On ne va pas aller plus loin dans ce sujet-là. Je regrette que vous ne votiez pas pour, mais je ne peux pas l'empêcher. Donc, nous en prendrons acte puisque c'est ainsi que la démocratie locale fonctionne. Je mets aux voix sauf si quelqu'un veut exprimer encore quelque chose. »

Monsieur YAHMDI déclare : « *Pour répondre à Monsieur RISTIC sur l'éventualité de mettre à disposition un bureau à Madame MONLUN au sein de la plateforme, je vous invite vraiment à aller visiter la plateforme. Vous verrez qu'il n'y a pas la possibilité d'avoir un bureau là-bas. »*

Monsieur le Maire déclare : « *C'est un principe de réalité là aussi. C'est souvent ce qui nous différencie, la prise en compte du réel. On félicitera Irène. Je me réjouis de ce travail qu'elle va faire à nos côtés pendant trois années. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la création d'une fonction de Médiateur de la Ville de Pessac
- de désigner Madame Irène MONLUN en qualité de Médiateur de la Ville de Pessac pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par délibération en Conseil Municipal
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHO, RISTIC, TERRET

aff n° DEL2021_023 : Poursuite des activités du Club Nature par l'association Ecosite du Bourgailh

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de ses activités de soutien aux accueils de loisirs des jeunes et d'éducation à l'environnement et au développement durable, le Conseil départemental de la Gironde contribue à la création d'un club nature dans les communes de son territoire. Le développement d'un club nature dans le cadre de ce dispositif nécessite un soutien des collectivités au sein desquelles se développent les activités. À Pessac, l'association Ecosite du Bourgailh a initié cette démarche en 2012. Les activités du club nature allient découverte de la faune et de la flore à travers des thématiques telles que la biodiversité, le jardin et ses pratiques, l'équilibre des écosystèmes dans un cadre de pleine nature, dans le bois du Bourgailh pour un public d'enfants pessacais de 7 à 11 ans. Elles se déroulent sous la forme de 28 séances d'animation de deux heures au rythme de deux séances par semaine lors des vacances scolaires. Au regard de ces années de fonctionnement, l'association souhaite poursuivre l'initiative club nature pour l'année 2021. La participation financière de la Ville de Pessac pour le club nature d'un montant de 1 000 euros est intégrée à la subvention de fonctionnement annuelle dont l'association est*

bénéficiaire. Je vous demande d'approuver la convention de l'association Ecosite du Bourgaillh relative à la poursuite de l'activité club nature et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que les différents documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat. »

Le Conseil Municipal décide :

– d'approuver la convention avec l'association Ecosite du Bourgaillh relative à la poursuite de son activité « Club Nature ».

– d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les différents documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LANDREAU ne prend pas part au vote.

aff n° DEL2021_024 : Convention triennale de partenariat 2018/2020 pour le programme Cap'Archeo – Avenant de prolongation

Monsieur le Maire donne la parole à **M. MARROT** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, Cap'Archeo basé au Centre d'activités des Échoppes est un programme de médiation autour de travaux d'archéologie dont bénéficient 14 classes des écoles élémentaires de la Ville. Il s'agit ici tout simplement de voter un avenant de prolongation d'un an de la convention triennale de partenariat 2018-2020. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **M. MESSE** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, nous disposons sur notre territoire d'un site particulièrement remarquable, le Centre archéologique de Pessac situé au Centre des Échoppes. Cet espace constitue un site majeur de conservation des objets provenant des fouilles de la région. Il est à la fois un lieu d'étude et d'analyse en lien avec l'Université de Bordeaux, idéalement situé entre le pôle de Carreire et le Campus des sciences, un lieu de découverte pour le public et un centre de médiation. Cap'Archeo est un programme porté en partenariat avec des acteurs importants : l'INRAP, la DRAC, l'Académie de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde pour n'en citer que quelques-uns. Il permet aux élèves pessacais, mais pas seulement, de bénéficier d'animations de qualité. Depuis 25 ans, la Ville de Pessac accompagne l'activité de ce lieu. Dans cette délibération, nous allons voter un avenant de prolongation à la convention triennale de partenariat. Sensible à cette question de la conservation des objets qui font l'histoire, Monsieur le Maire et compte tenu des évolutions à venir sur le centre des Échoppes, pourriez-vous nous dire comment vous projetez le maintien sur site de cette structure ? Nous sommes comme vous – nous l'imaginons – attachés à garder ce fleuron de l'archéologie à Pessac. Merci. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Je crois que l'on a déjà eu l'occasion de parler de ce genre de sujets en conseil Municipal puisque c'est lié à l'avenir que l'on veut donner aux Échoppes. Il est prématuré aujourd'hui de préciser ce que sera le projet puisqu'il est encore en constitution et en devenir. Effectivement, on est en charge de mettre en place l'ensemble des mesures, notamment à travers la disponibilité des lieux tout simplement pour pouvoir faire des projets un peu novateurs sur le lieu au service de l'activité notamment. Concernant Cap'Archeo, les choses sont claires depuis le début. On n'entend pas forcément se priver de Cap'Archeo. Au contraire, on entend mutualiser Cap'Archeo avec l'Université. C'est bien le projet qui est prévu aujourd'hui. C'est de permettre à l'ensemble des sujets d'archéologie puisque c'est un sujet d'excellence à l'Université Bordeaux Montaigne, de pouvoir s'épanouir sur le site même de l'Université et du coup, d'en assurer une meilleure visibilité. Ce n'est pas très visible aujourd'hui aux Échoppes. Est bien malin celui qui sait qu'il y a Cap'Archeo. Il faut déjà savoir que l'on cherche Cap'Archeo pour le trouver. On n'y va pas par hasard. Sur le site de Bordeaux Montaigne, je pense que l'on aura une meilleure synergie avec l'ensemble des sujets universitaires de recherche et de mises à disposition des classes dans le cadre d'une pédagogie ou d'une ouverture, d'un éveil à l'archéologie. Je n'ai pas grand-chose de plus à dire. Si ce n'est qu'aujourd'hui, le projet de Cap'Archeo est mené par l'Université, Cap'Archeo et autres parce que ce n'est pas Cap'Archeo tout seul. Je ne sais pas si tu veux en dire un mot, François. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SZTARK** qui déclare : « *Non. Effectivement, il y a ce projet de rapprocher Cap'Archeo de l'Archéopôle sur l'esplanade des Antilles. Voilà ce qui freine une belle ouverture d'ailleurs de la Ville sur le campus. C'est un projet porté et soutenu par l'Université Bordeaux Montaigne, à suivre.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de cet avenant,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_025 : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'École de Musique de Verthamon Haut-Brion – année 2021

Monsieur le Maire donne la parole à **M. MARROT** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Pessac a à cœur de soutenir la pratique musicale au sein de notre Commune. En effet, la subvention restée longtemps gelée a été réévaluée ces dernières années pour atteindre 216 138 € pour l'école de musique de Verthamon et 268 147 € pour l'espace musical de Pessac. De plus, je tiens à rajouter que nous travaillons depuis plusieurs mois en partenariat avec les deux écoles au projet de fusion de l'école de musique. Il s'agit ici d'approuver les termes des conventions annuelles d'objectifs entre la Ville et respectivement l'école de musique de Verthamon et l'EMP.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. TERRET** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, j'aurai une demande d'informations et une petite suggestion. L'accès à des cours de musique reste un loisir assez coûteux, notamment pour nos concitoyens les plus défavorisés. Les projets de subventions annexés à la délibération évoquent une subvention dédiée à la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés déterminés en fonction du quotient familial, démarche qui est plus que louable. Toutefois, aucun montant n'est indiqué à ce sujet, la subvention dépendant a priori du bilan financier des écoles. Pouvez-vous nous apporter s'il vous plaît des informations complémentaires sur cette aide, notamment quelle proportion elle représente par rapport au total des aides apportées aux écoles ? D'autre part, hors période Covid, les orchestres des écoles sont occasionnellement amenés à jouer des concerts dans des salles municipales. Nos voisins talençais communiquent largement sur des concerts du même type au travers de leurs panneaux d'affichage municipaux. À Pessac, ces concerts sont parfois annoncés sur Pessac en direct. Serait-il envisageable qu'à l'avenir, la communication soit envisagée de manière un peu plus large afin de promouvoir davantage nos différents orchestres amateurs et d'en faire bénéficier le plus grand nombre ? Je vous remercie.* »

M. MARROT déclare : « *Concernant la première question sur l'aide faite aux familles par rapport au quotient familial, je n'ai pas les chiffres exacts. Je vous propose de vous les communiquer dès demain si cela ne vous dérange pas.* »

Monsieur le Maire ajoute : « *Le plus tôt possible. Ne prenez pas d'engagement sur une date précise. Le plus vite possible. Il n'y a pas de souci là-dessus.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Simplement en complément, il y a eu beaucoup de remerciements qui ont été adressés au monde associatif aujourd'hui auxquels on n'a pas rebondi à chaque fois, mais je ne permets de me joindre. On a parlé notamment des acteurs dans les quartiers politiques de la Ville. Je souhaite aussi souligner la résilience dont font preuve les associations dans le champ culturel qui traversent une période particulièrement compliquée avec une visibilité extrêmement réduite. On est sur le son ici.*

Évidemment, c'est aussi l'image. Cela me permet de saluer – j'ai des échos positifs sur la retranscription – tous les agents qui se sont impliqués du Conseil Municipal qui étiez très audible et qui d'après les échos que j'ai est de bien meilleure qualité que sur des épisodes précédents. Je voulais saluer aussi cet effort-là de façon un peu ramassée et pêle-mêle à l'occasion de cette dernière délibération qui nous est présentée. »

Monsieur le Maire ajoute : « *très bien. Merci, Monsieur SAINT-PASTEUR. Je les en*

remercie effectivement. Je pense que techniciens qui sont là y seront sensibles. Ils doivent savoir ainsi que des efforts menés paient puisqu'il y a une amélioration. Je remercie également les organisateurs de la Ville. Tout cela est quand même sous notre responsabilité. Donc, merci beaucoup. Il n'y avait pas plus à dire sur la délibération. Il faut que je la mette aux voix. Il y a deux délibérations. La convention d'objectifs concernant l'école de Verthamon Brion.»

Le Conseil Municipal décide

– d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2021,

– d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice budgétaire 2021 qui auront préalablement été approuvées par le conseil municipal et fait l'objet de délibérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_026 : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'Espace Musical de Pessac – année 2021

Le Conseil Municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2021,

– d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice budgétaire 2021 qui auront préalablement été approuvées par le conseil municipal et fait l'objet de délibérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare : *« Ainsi se termine l'examen des délibérations dégroupées et de cette séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée fort bien sous les modalités du nouveau règlement intérieur. Je tiens à vous en remercier chacune et chacun.*

Je vous donne rendez-vous le 23 février. On ne va même pas laisser passer un mois. Je ne sais pas s'il pourra y avoir du public à ce moment-là. Sans doute nous réunirons-nous encore avec les modalités de retransmission qui sont désormais notre lot. Apparemment, on est toujours meilleur. Merci beaucoup. Bonne soirée. À très bientôt. »

La séance est levée à 21h15.